

# Programme mobilier générique des palais de justice



## SOMMAIRE

|                                                            |               |
|------------------------------------------------------------|---------------|
| <b>1- Objectifs .....</b>                                  | <b>4</b>      |
| Objet du programme .....                                   | 4             |
| Périmètre d'intervention .....                             | 4             |
| Principes d'adéquation au projet architectural .....       | 7             |
| Principes ergonomiques et de qualité d'usage .....         | 7             |
| Choix du mobilier mobile .....                             | 12            |
| Inventaire du mobilier mobile .....                        | 20            |
| <br><b>2- Caractéristiques générales du mobilier .....</b> | <br><b>21</b> |
| Espaces publics .....                                      | 21            |
| Espaces tertiaires .....                                   | 38            |
| Espaces sécurisés .....                                    | 57            |
| Espaces de services .....                                  | 63            |
| Mobiliers extérieurs .....                                 | 66            |



## 1- Objectifs

### Σ Objet du programme

Le présent programme s'attache à décrire de manière qualitative et quantitative le mobilier fixe et mobile à prévoir dans un palais de justice.

Les objectifs qualitatifs sont décrits suivant les 4 grands espaces de référence du palais de justice : espaces publics, espaces tertiaires, espaces sécurisés et espaces de service.

- ▣ Dans les espaces publics : le mobilier intégré et fixe participe très directement de la qualification esthétique et identitaire de l'espace considéré, tout en étant parfaitement adapté à une forte fréquence d'usage, voire à des sollicitations malveillantes. Certains éléments tels que les mobiliers du GUG jouent un rôle véritablement structurant dès l'entrée du palais de justice.
- ▣ Dans les espaces tertiaires : l'harmonie générale est à rechercher dans une gamme, facilitant la modularité et l'adaptation des éléments aux besoins spécifiques à chaque fonction.
- ▣ Dans les espaces sécurisés : le choix est à orienter sur une extrême solidité des éléments, qui doivent être non démontables et non cassables, et sur des conditions d'entretien et d'hygiène à garantir dans ces espaces sensibles fréquentés par les détenus.
- ▣ Dans les espaces de service : le mobilier doit contribuer efficacement à l'optimisation des surfaces par sa solidité et par sa capacité d'adaptation (notamment pour les locaux de stockages divers).

### Σ Périmètre d'intervention

Le périmètre de l'opération inclut la fourniture du mobilier fixe (biens immobiliers par destination) et de l'ensemble du mobilier mobile (biens mobiliers par destination). Il n'intègre pas les équipements de fonctionnement (par exemple les photocopieurs, les imprimantes, etc.).

La liste des mobiliers constitue un minimum à respecter et ne saurait être exhaustive.

Les mobiliers suivants sont considérés comme mobiliers fixes, faisant partie intégrante du programme mobilier, mais hors consultation des fournisseurs mobiliers. Ils sont intégrés dans le marché travaux de l'opération : il s'agit du mobilier d'agencement fixé.

| Liste des mobiliers fixes intégrés au marché travaux de l'opération, hors consultation fournisseurs mobilier |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                  |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Espaces publics                                                                                              | Plan de travail GUG, Banque d'accueil GUG, étagère GUG<br>Table de justice, Poste de travail du greffier, poste de travail du ministère public, lampes d'appoint, rangement pour greffier d'audience, linéaire de dépose des dossiers, poste de travail des avocats, bancs pour les avocats, bancs pour les parties civiles, bancs ou sièges auditoire, bancs box sécurisé, barre témoins<br>Kitchenette salle de délibérés d'assises<br>Espaces d'attente : sièges ou bancs, table ou tablette basse, écritoire haut, écritoire bas<br>Banque d'accueil du RCS* |
| Espaces tertiaires                                                                                           | Espaces d'attente (hors chefs de cour et de juridiction): sièges ou bancs, table ou tablette basse<br>Salle de détente : plan de travail avec évier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Espaces sécurisés                                                                                            | Bancs des satellites d'attente gardée<br>Banque d'accueil PCS<br>Salle de repos escorte : plan de travail avec évier, étagère pour micro-ondes<br>Scellés : évier                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                |
| Communs à tous les espaces intérieurs                                                                        | Distributeur de papier toilettes, porte-sachet hygiénique, distributeur de couvre siège, cuvette WC                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Espaces extérieurs                                                                                           | Cendrier, bancs<br>Boîtes aux lettres (optionnel)<br>Fixation pour pavoisement (pour mémoire, compris dans le lot serrurie)                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                      |

\*Selon programme spécifique

Les mobiliers suivants sont considérés comme mobiliers fixes, faisant partie intégrante du programme mobilier et de la consultation des fournisseurs mobiliers.

| Liste des mobiliers fixes intégrés à la consultation des fournisseurs mobiliers |                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Espaces publics                                                                 | Espaces d'attente : poubelle<br>Box d'entretien avocat / client : table                                                                                     |
| Espaces tertiaires                                                              | Espaces d'attente (hors chefs de cour et de juridiction) : poubelle<br>Local de classement, bureau audienement, bibliothèque : rayonnage<br>Armoire forte   |
| Espaces sécurisés                                                               | Scellés : armoire forte, armoire ignifugée, râtelier pour armes, coffre-fort, rayonnage<br>PCS : coffre des clés<br>Box d'entretien avocat / client : table |
| Espaces de services                                                             | Rayonnage pour archives intermédiaires (dense mobile)<br>Cases courrier<br>Porte sacs postaux                                                               |
| Communs à tous les espaces intérieurs                                           | Panneaux d'affichage<br>Horloge<br>Tableau blanc<br>Optionnel mobilier fixe ou mobile: Patère                                                               |

Le périmètre d'intervention n'inclut pas la fourniture du mobilier mobile des locaux ou espaces suivants, dont les activités sont assujetties à participer aux charges de fonctionnement et de maintenance :

- ▣ Les locaux tertiaires du Greffe du Tribunal de Commerce : à la charge du greffe privé (en ce qui concerne la banque d'accueil du RCS : selon programme spécifique)
- ▣ Les locaux de l'ordre des avocats : à l'exception des casiers courriers et des vestiaires,
- ▣ Les locaux des huissiers,
- ▣ Les locaux des prestataires des distributeurs de boissons dans les palais,
- ▣ Le cas échéant, les locaux de la Mutuelle et du Ministère de l'Intérieur (locaux occupés par l'OMP)

Cette liste peut être éventuellement complétée dans le cadre du programme spécifique de l'opération.

Ce document s'inscrit en complémentarité des autres programmes génériques :

- ▣ Adéquation au « Programme fonctionnel et architectural générique des palais de justice », au « Programme technique générique des palais de justice », au document « Ergonomie des

postes de travail spécifiques des palais de justice » : ce programme mobilier reprend les éléments d'agencement identifiés dans les programmes fonctionnel et technique pour en préciser les exigences qualitatives et quantitatives attendues. Il est à noter que les mobiliers des locaux des attentes gardées sont décrits dans les fiches espaces.

- ▣ Adéquation au « Programme signalétique générique des palais de justice » : le programme mobilier est complémentaire et sans recouvrement avec ce programme qui traite de la signalétique fixe et dynamique.

## Σ Principes d'adéquation au projet architectural

Le mobilier doit :

- ▣ Etre en parfaite adéquation avec les choix architecturaux du bâtiment et des espaces intérieurs : il doit être non seulement décliné et adapté selon les types d'espaces (espaces publics/tertiaires/de services/sécurisés), mais être tout à fait en harmonie avec la ligne esthétique de l'architecture des locaux. A ce titre, et tout particulièrement pour ce qui concerne le mobilier fixe, il fait partie intégrante de l'écriture architecturale des lieux concernés (accueils, audiences...). Plus largement, l'ensemble du mobilier, fixe et mobile, participe très directement de la désignation et de la qualification des lieux d'accueil et de travail.
- ▣ Etre en parfaite adéquation avec la géométrie et la volumétrie des locaux : il vient s'intégrer dans les espaces de façon harmonieuse en respectant les arrivées de source lumineuse naturelle, en épousant les éléments structurels du bâtiment, en laissant suffisamment d'espaces pour les dégagements intérieurs, contribuant ainsi à la qualité d'usage et à la valorisation des espaces. L'objectif est aussi d'optimiser les surfaces en évitant les déperditions et les zones résiduelles, le choix d'éléments modulables donne ainsi une souplesse d'adaptation et des possibilités d'appropriation successive dans le temps (principe de flexibilité dans l'espace)

## Σ Principes ergonomiques et de qualité d'usage

Cf. « Ergonomie des postes de travail spécifiques des palais de justice »

Le mobilier doit :

- ▣ Etre adapté à l'activité judiciaire : le mobilier doit notamment répondre aux conditions de prise en charge et de considération du justiciable. Il facilite l'adaptation du justiciable ou du visiteur à la

situation judiciaire par une réelle qualité de confort dans tous les lieux fréquentés par ceux-ci.

Outre la qualité de confort indispensable, l'adaptation à l'activité judiciaire doit aussi être traduite sous l'angle du marquage symbolique à décliner en référence à la nature de l'activité propre à chaque lieu (par exemple : distinction entre pénal et civil, entre audiences publiques et audiences de cabinet, entre les types de bureaux, etc...).

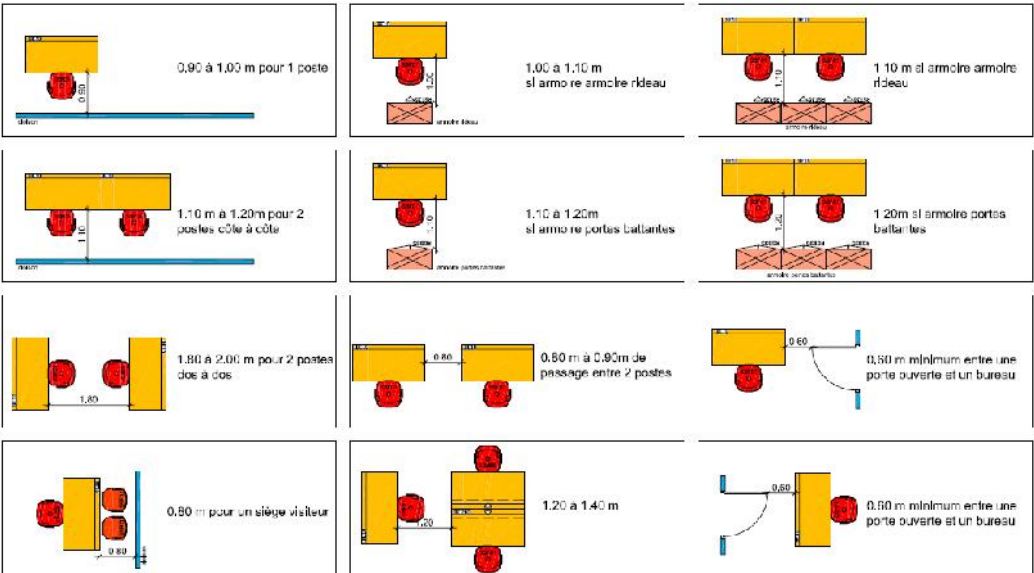
De même, le mobilier répondra aux exigences particulières de l'exercice professionnel selon les fonctions des occupants, qu'il s'agisse des magistrats en audience, des personnels de greffe dans les bureaux ou aux postes d'accueil, des lieux destinés aux avocats pour la consultation des dossiers ou pour les entretiens avec leurs clients, des postes de passage, ou qu'il s'agisse de postes de travail très spécifiques tels que les postes du poste central de sécurité (PCS), des locaux de garde des escortes.

Cette diversité de situations engendre une déclinaison de mobiliers correspondant parfaitement aux nécessités de l'action judiciaire.

- ▣ Permettre d'accompagner et de susciter de nouvelles pratiques professionnelles, par son caractère adaptable et modulaire (ex : postes de travail, rangements).
- ▣ Faciliter l'appropriation des lieux : il contribuera de façon importante à la constitution des habitudes, aux repères personnels, et à l'attachement des personnes à leurs lieux d'exercice.
- ▣ Répondre aux exigences ergonomiques : les qualités ergonomiques du mobilier jouent un rôle crucial dans l'accompagnement quotidien des personnes, pour leur bien-être et pour leur santé, ainsi que pour la facilité et l'efficacité du travail à accomplir. L'attention est à porter tout particulièrement au confort des mobiliers prévus pour des postes tenus sur une durée longue (accueil, audiences, garde...) et à l'agencement des mobiliers dans l'espace ou le local. Ceci est afin d'éviter toute pénibilité, pour faciliter la maîtrise de l'environnement de la personne (par exemple l'accès à ses « outils de travail » sans effort...), sa vigilance, et accompagner ainsi la régularité de sa performance dans son activité.

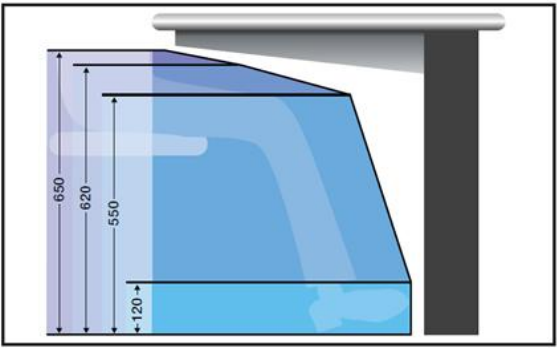
La qualité ergonomique des éléments de mobiliers destinés aux justiciables est également indispensable afin que ceux-ci vivent sans effort physique supplémentaire des situations qui peuvent être stressantes ou créer des tensions physiques. Les mobiliers étant utilisés successivement par différentes personnes, ils doivent être confortables quels que soient la taille et le gabarit de la personne.

Extrait des éléments figurant dans le document « Ergonomie des postes de travail spécifiques des palais de justice »

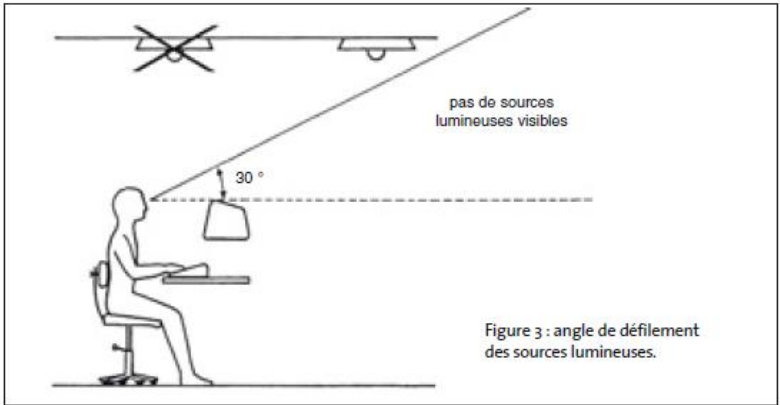


Agencement interne des bureaux : exemples

- Dimensions minimum plan de travail courant= 1,20 m x 0,80 m.
- Hauteur plan de travail = Elle doit de préférence varier entre 650 et 740 mm ;
- Profondeur plan de travail = au moins 800 mm (recommandée = 900 mm) ;
- Epaisseur plan de travail = inférieure à 50 mm ;
- Facteur de réflexion du dessus du plan de travail : de 0,3 à 0,5 ;
- Espace libre disponible au-dessous du plan de travail = au moins 550 mm de profondeur au niveau des genoux, 700 mm de profondeur au niveau des pieds et 580 mm de largeur.
- Ne doit présenter ni arête vive, ni angle saillant : rayon minimal sur arêtes et angles = 2 mm ;
- Le plan de travail doit être de couleur claire (préconisation), peu réfléchissant, mat et conçu avec des bords biseautés



Mobilier pour poste de travail tertiaire : Plan de travail



Ambiance lumineuse : angle de défilement des sources lumineuses



Zone de travail



Zone environnante immédiate



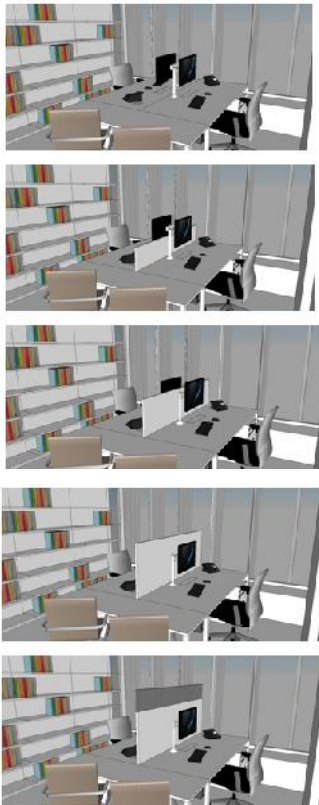
Zone de fond

Bande d'une largeur d'au moins 0,5 m, autour de la zone de travail dans le champ visuel

bande d'une largeur d'au moins 3 m adjacente à la zone environnante immédiate dans les limites de l'espace

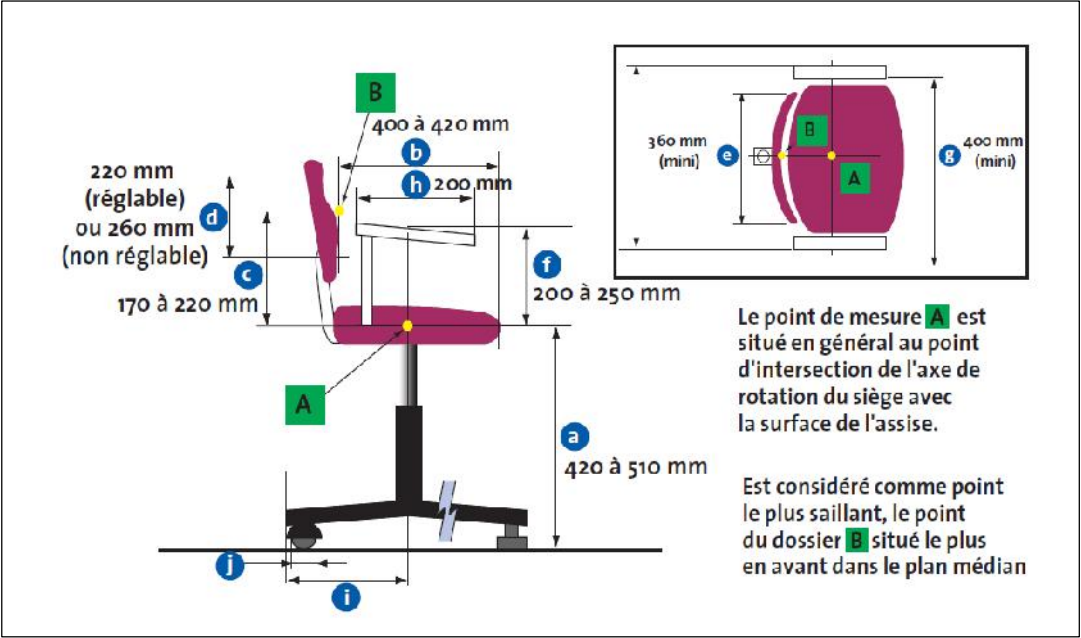
- Lorsque la distance entre la façade vitrée et les postes de travail est supérieure à 6 mètres, l'éclairage naturel n'est plus assuré.
- Hauteur conseillée : minimum 2.50 m.

Ambiance lumineuse : exigences en termes d'éclairément



- Hauteur 72 cm
- Champ de vision illimité
- Hauteur 100,5 cm
- Champ de vision illimité
- Hauteur 113,5 cm
- Champ de vision légèrement limité
- Hauteur 133 cm
- Protection visuelle et acoustique
- Hauteur 152,5 cm
- Protection visuelle et acoustique

Panneaux de séparation (acoustiques et visuels)

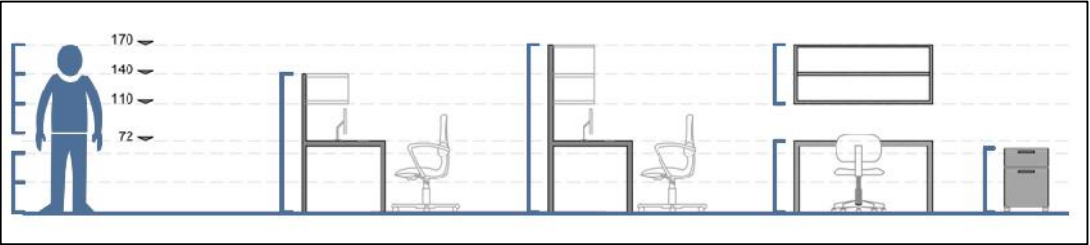


- Revêtement de l'assise et du dossier = en matériau permettant d'éviter :
  - L'accumulation de sueur ;
  - L'accumulation des charges statiques, génératrices de décharges électrostatiques.
- Un siège stable et efficace pour le soutien du bassin (avec soutien lombaire)
- Une assise dynamique permettant à l'utilisateur d'opérer des changements de posture sans obligation de réglage,
- Une localisation judicieuse des manettes de réglage,
- Des accoudoirs permettant d'éviter une gêne de l'utilisateur dans le travail au poste et la dégradation des chants des plans de travail – possibilité de réglage en hauteur
- Un support efficace de la colonne vertébrale,
- Une souplesse et légèreté du siège dans son ensemble
- Siège à piétement 5 branches conseillé

Les câbles doivent être de longueur suffisante pour s'adapter aux besoins réels et prévisibles de l'utilisateur, compte tenu des réaménagements possibles des locaux. Il convient également que les raccordements soient fixés de manière à ne présenter aucun risque lorsqu'ils passent sur les plans de travail ou sur le sol et de les faire passer dans des gaines orientées à l'horizontale ou à la verticale jusqu'au point où ils sont nécessaires.

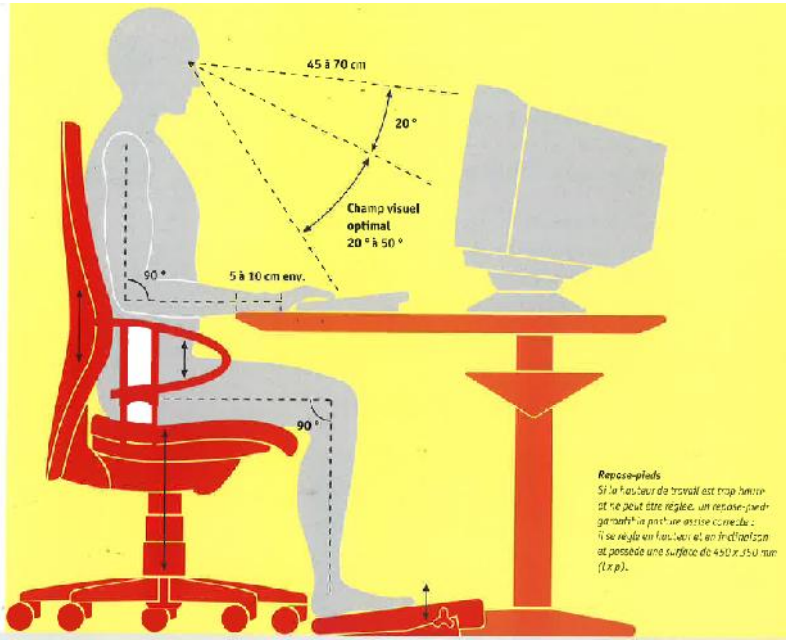
Outils mis en place sur le poste de travail - Câblage

Mobilier pour poste de travail tertiaire : Siège



- Les caissons à roulettes doivent pouvoir être glissés et déplacés avec un minimum de gêne au regard des piétements de la table
- La qualité phonique des rangements doit être prise en considération (amortisseurs de tiroirs, insonorisation des coffres...).
- Une localisation judicieuse des poignées, des serrures et des clés afin d'éviter toute accroche.
- Le dernier linéaire de rangement doit se situer à une hauteur de 1.80 m maximum (1.70 étant à privilégier). En ce qui concerne les armoires dans les bureaux, les rangements en sur-hauteur sont à éviter, car les dossiers sont des archives vivantes, et sont utilisés quotidiennement par le personnel.

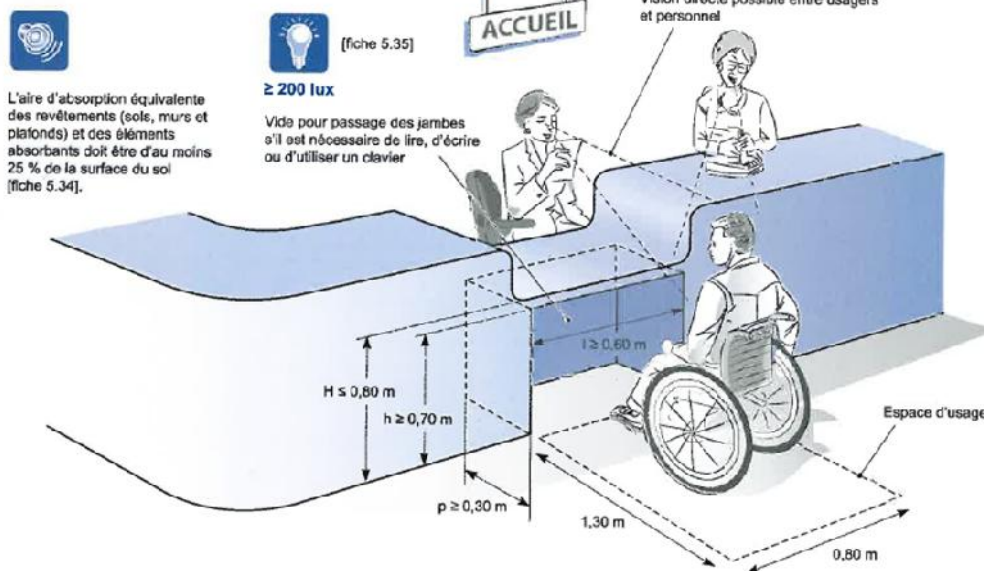
Mobilier pour poste de travail tertiaire : Rangement



Outils mis en place sur le poste de travail - Ecran

- Répondre aux exigences d'accueil de personnes à mobilité réduite : un traitement approprié est à définir pour tous les postes et lieux permanents susceptibles d'accueillir dans de bonnes conditions des personnes en fauteuil roulant (accueils, attente, audiences), que ces personnes soient membres du personnel, justiciables ou visiteurs, afin que ces postes soient parfaitement intégrés aux aménagements d'ensemble (ex : banque d'accueil).

En présence de plusieurs guichets, au moins un guichet doit être :  
- accessible ;  
- prioritairement ouvert ;  
- signalé dès l'entrée du bâtiment.



En présence de plusieurs équipements et dispositifs de commande, au moins un équipement ou dispositif par groupe doit être accessible.  
Un espace d'usage de 1,30 x 0,80 m est prévu devant chaque équipement ou dispositif.

|                                                                                                  |                                                             |                                                                                                                         |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Commandes manuelles</b>                                                                       | Repérées par un contraste visuel ou tactile                 | 0,90 ≤ h ≤ 1,30 m                                                                                                       |
| <b>Équipements nécessitant de voir, lire, parler et/ou entendre</b>                              | Repérés par un éclairage particulier ou un contraste visuel |                                                                                                                         |
| <b>Éléments de mobilier permettant de lire un document, d'écrire et/ou d'utiliser un clavier</b> | Repérés par un éclairage particulier ou un contraste visuel | h ≤ 0,80 m<br>Vide en partie inférieure :<br>p ≥ 0,30 m, l ≥ 0,60 m et h ≥ 0,70 m                                       |
| <b>Dispositifs de communication et d'information</b>                                             | Guichet d'information ou de vente manuelle                  | Si la communication avec le personnel est sonorisée, il faut prévoir une boucle magnétique signalée par un pictogramme. |
|                                                                                                  | • Information sonore<br>• Point d'affichage instantané      | Doublee par une information visuelle                                                                                    |
|                                                                                                  | Éléments de signalisation et d'information                  | Conformes à l'annexe 3 de l'arrêté du 1 <sup>er</sup> août 2006 [fiches 5.31 et 6.5]                                    |

- ▣ Correspondre aux exigences particulières liées aux usages intensifs, aux sollicitations parfois malveillantes (dégradations, vandalisme) dans les espaces fréquentés par le public et les justiciables : espaces d'attente (y compris dans les espaces tertiaires), espaces d'audiences, et espaces sécurisés. A cet égard, le mobilier doit être solide et sécuritaire, et notamment résistant à l'arrachage.
- ▣ Faciliter l'entretien courant et la maintenance, et être pérenne dans le temps en conservant les qualités de son aspect initial. Les revêtements devront ainsi être insensibles à la lumière et protégés contre la corrosion et l'oxydation. Les agencements de mobilier devront permettre un entretien courant facile en rendant accessibles toutes les zones de ces agencements au matériel de nettoyage classique, en particulier sous les postes de travail fixes. Insensible aux taches et résistant aux salissures, antistatique, le mobilier sera entretenu très facilement, selon des procédures rapides et avec des produits courants. Tout le mobilier mobile et tout le mobilier fixe courant (ex : espace d'attente) devront être remplaçables facilement que ce soit partiellement ou totalement afin de ne pas dénaturer l'harmonie générale d'un lieu. Cet objectif essentiel de maintenance du mobilier sera conjugué au principe d'appartenance du mobilier à des gammes coordonnées et garantissant le suivi de la fabrication à long terme.

## Σ Choix du mobilier mobile

### 1 / Normes à respecter

L'AMO mobilier ou le concepteur devra être en mesure de justifier pour chaque équipement mobilier (par le biais notamment de fiches techniques descriptives fournies par les fabricants et de certifications) que ceux-ci sont en tous points conformes aux normes de fabrication française et européenne en vigueur, et notamment sur les aspects suivants :

- ▣ Tenue au feu des mobiliers,
- ▣ Sécurité des personnes, etc.

- Liste des normes en date de décembre 2013, à actualiser le cas échéant :

| Normes et certifications en vigueur portant sur le mobilier de bureau (décembre 2013) |                         |                                                           |            |                                                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                           |
|---------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------|-----------------------------------------------------------|------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Thématique                                                                            | Référence               | Date                                                      | Etat       | Thème                                                                                                                                                                                      | Chapitre                                                                                                                                                  |
| Tables de bureau / réunion                                                            | Norme NF EN 527-1       | Août 2011                                                 | En vigueur | Règles de sécurité, de dimensions e de résistance des bureaux                                                                                                                              | Détermination des dimensions                                                                                                                              |
|                                                                                       | Norme NF EN 527-2       | Avril 2003                                                | En vigueur | Règles de sécurité, de dimensions e de résistance des bureaux                                                                                                                              | Exigences de sécurité                                                                                                                                     |
|                                                                                       | Norme NF EN 527-3       | Avril 2003                                                | En vigueur | Règles de sécurité, de dimensions e de résistance des bureaux                                                                                                                              | Méthodes d'essai                                                                                                                                          |
|                                                                                       | Norme NF EN ISO 9241-5  | Mai 1999                                                  | En vigueur | Exigences ergonomiques des terminaux à écran de visualitation                                                                                                                              |                                                                                                                                                           |
|                                                                                       | Norme NF D 67-002       | Décembre 1973                                             | En vigueur | Terminologie du mobilier de bureau                                                                                                                                                         |                                                                                                                                                           |
|                                                                                       | Norme NF D62-042        | Décembre 2010                                             | En vigueur | Mobilier de bureau - tables et bureaux                                                                                                                                                     | Durabilité et performances - essais et exigences                                                                                                          |
|                                                                                       | Norme UTE C15-801       | Juin 2012                                                 | En vigueur | Mobilier comportant un équipement électrique                                                                                                                                               | Mise en œuvre des règles de sécurité électrique                                                                                                           |
| Sièges de travail / visiteurs / réunion                                               | Norme XP D 61040-4      | Novembre 1997                                             | En vigueur | Caractéristiques des garnissages de sièges rembourrés                                                                                                                                      | Evaluation de l'allumabilité des meubles rembourrés                                                                                                       |
|                                                                                       | Norme NF EN 1335-1      | Juin 2000                                                 | En vigueur | Sièges de travail de bureau                                                                                                                                                                | Détermination des dimensions                                                                                                                              |
|                                                                                       | Norme NF EN 1335-2      | Mai 2009                                                  | En vigueur | Sièges de travail de bureau                                                                                                                                                                | Exigences de sécurité                                                                                                                                     |
|                                                                                       | Norme NF EN 1335-3      | Mai 2009                                                  | En vigueur | Sièges de travail de bureau                                                                                                                                                                | Méthodes d'essai                                                                                                                                          |
|                                                                                       | Norme NF EN 16139       | Mai 2013                                                  | En vigueur | (Remplace la norme NF EN 13761) Exigences relatives à la sécurité, à la résistance et à la durabilité de tous les types de sièges à usage non domestique                                   |                                                                                                                                                           |
|                                                                                       | Norme NF 1021-1         | Mai 2006                                                  | En vigueur | Meubles rembourrés                                                                                                                                                                         | Allumabilité - cigarette                                                                                                                                  |
|                                                                                       | Norme NF 1021-2         | Mai 2006                                                  | En vigueur | Meubles rembourrés                                                                                                                                                                         | Allumabilité - allumette                                                                                                                                  |
|                                                                                       | Norme NF EN 12528       | Décembre 1998                                             | En vigueur | Roues et roulettes                                                                                                                                                                         | Roulettes pour meubles et prescriptions                                                                                                                   |
|                                                                                       | Norme NF EN 12529       | Décembre 1998                                             | En vigueur | Roues et roulettes                                                                                                                                                                         | Roulettes pour sièges de bureau                                                                                                                           |
|                                                                                       | Norme NF EN 14703       | Septembre 2007                                            | En vigueur | Assemblages pour sièges à usage non domestique assemblés en une rangée                                                                                                                     | Exigences applicables aux sièges à usage non domestique                                                                                                   |
|                                                                                       | Norme XPD 60-015-1      | Juillet 2001                                              | En vigueur | Allumabilité des meubles rembourrés                                                                                                                                                        | Critères de hiérarchisation et choix des méthodes d'essais                                                                                                |
|                                                                                       | Norme XP D60-015-2      | Juillet 2001                                              | En vigueur | Allumabilité des meubles rembourrés                                                                                                                                                        | Méthodes d'essais - Sièges                                                                                                                                |
| Mobilier de rangement                                                                 | Norme NF EN 14073-2     | Mars 2005                                                 | En vigueur | Meubles de rangements                                                                                                                                                                      | Exigences de sécurité                                                                                                                                     |
|                                                                                       | Norme NF EN 14073-3     | Mars 2005                                                 | En vigueur | Meubles de rangements                                                                                                                                                                      | Méthodes d'essai                                                                                                                                          |
|                                                                                       | Norme NF EN 14074       | Février 2005                                              | En vigueur | Parties mobiles des tables et meubles de rangement                                                                                                                                         | Méthodes d'essai                                                                                                                                          |
|                                                                                       | Norme FD CEN TR 14073-1 | Décembre 2004                                             | En vigueur | Meubles de rangements                                                                                                                                                                      | Dimensions                                                                                                                                                |
|                                                                                       | Norme NF D62-041        | Mai 2011                                                  | En vigueur | Mobilier de bureau - meubles de rangement                                                                                                                                                  | Durabilité et performances - essais et exigences                                                                                                          |
| Finitions                                                                             | Norme NF EN 13336       | Novembre 2012                                             | En vigueur | Cuir                                                                                                                                                                                       | Caractéristiques des cuirs pour garniture et l'ameublement                                                                                                |
|                                                                                       | Norme NF EN 14465       | Juin 2004                                                 | En vigueur | Textiles et étoffes pour ameublement                                                                                                                                                       | Spécifications et méthodes d'essai                                                                                                                        |
|                                                                                       | Norme NF EN 15618       | Juillet 2012                                              | En vigueur | Supports textiles revêtus de caoutchouc ou de plastique                                                                                                                                    | Classification et méthodes d'essai                                                                                                                        |
|                                                                                       | Norme NF D60-050        | Décembre 2009                                             | En vigueur | Ameublement                                                                                                                                                                                | Méthodes générales d'essai des finitions                                                                                                                  |
| Mobilier de bureau                                                                    | Norme NF EN 15372       | Juillet 2008                                              | En vigueur | Mobilier - Résistance, durabilité et sécurité                                                                                                                                              | Exigences applicables aux tables à usage non domestique                                                                                                   |
|                                                                                       | Marque NF-OEC           | Marque délivrée par l'institut FCBA, organisme de l'AFNOR |            | Les mobiliers certifiés « NF-OEC » garantissent que les entreprises ont ajouté à l'excellence technique du produit une dimension environnementale et sociétale intégrant le facteur humain |                                                                                                                                                           |
| Espace de travail                                                                     | Norme NF X 35-102       | Décembre 1998                                             | En vigueur | Conception ergonomique des espaces de travail en bureau                                                                                                                                    |                                                                                                                                                           |
|                                                                                       | Norme BP P96-100        | Janvier 2010                                              | En vigueur | Accessibilité aux personnes handicapées                                                                                                                                                    | Guide de bonnes pratiques à l'attention des maîtres d'ouvrage pour réaliser un diagnostic d'accessibilité des établissements recevant du public existants |
| Cloisons                                                                              | Norme NF EN 1023-1      | Mai 1996                                                  | En vigueur | Cloisons de bureau                                                                                                                                                                         | Principales dimensions des cloisons de bureau                                                                                                             |
|                                                                                       | Norme NF EN 1023-2      | Septembre 2000                                            | En vigueur | Cloisons de bureau                                                                                                                                                                         | Exigences de sécurité                                                                                                                                     |
|                                                                                       | Norme NF EN 1023-3      | Septembre 2000                                            | En vigueur | Cloisons de bureau                                                                                                                                                                         | Méthodes d'essai                                                                                                                                          |
| Éclairage de bureau                                                                   | Norme NF EN 13032-2     | Avril 2005                                                | En vigueur | Lumière et éclairage - mesure et présentation des caractéristiques photométriques des lampes et luminaires                                                                                 | Présentation des données utilisées dans les lieux de travail intérieurs et extérieurs                                                                     |
|                                                                                       | Norme NF X35-103        | Juin 2013                                                 | En vigueur | Ergonomie - Principes d'ergonomie applicables à l'éclairage des lieux de travail                                                                                                           |                                                                                                                                                           |
|                                                                                       | Norme NF EN 12464-1     | Juillet 2011                                              | En vigueur | Lumière et éclairage - éclairage des lieux de travail                                                                                                                                      | Lieux de travail intérieurs (1) et extérieur (2)                                                                                                          |
|                                                                                       | Norme NF EN 12665       | Septembre 2011                                            | En vigueur | Lumière et éclairage                                                                                                                                                                       | Termes de base et critères pour la spécification des exigences en éclairage                                                                               |
|                                                                                       | Rappel réglementation   | Aout 1983                                                 | En vigueur | Décret n°83-721 et 83-722 - Code du travail sur l'éclairage des lieux de travail                                                                                                           |                                                                                                                                                           |

## 2 / Analyse des offres du mobilier mobile

L'AMO mobilier ou le concepteur a pour mission de proposer une analyse multicritères des offres des fournisseurs du mobilier mobile. Les critères sont les suivants :

- ▣ Critères fonctionnel et technique
  - o Ergonomiques : fonctionnalités, confort et ergonomie, matériaux et finitions, structure et fixation
  - o Entretien (Méthode de nettoyage des différents éléments et des différents types de revêtement, sachant qu'un nettoyage avec un chiffon humide est à privilégier), pérennité (réparation et renouvellement) et développement durable
  - o Logistique (acheminement et process d'installation sur le chantier)
- ▣ Critère adéquation au projet architectural
- ▣ Critères économiques

Les mobiliers retenus devront avoir un impact environnemental limité. Il est demandé que les fournisseurs aient une certification NF environnement ou équivalent. Les exigences sont (liste non exhaustive, à compléter) :

- ▣ Processus de fabrication :
  - o s'inscrivant dans une démarche de gestion durable des forêts : bois certifié PEFC ou FSC
  - o permettant la traçabilité de toutes les matières premières
  - o Matériaux/Composants : matériaux uniquement étiquetés A+ ; panneaux de particules classés E1 ; mousses sans CFC ; panneaux agglomérés par du PMDI disposant d'une certification d'absence de dégagement de PMDI ; peintures certifiées sans composant toxique (cadmium, plomb, chrome, mercure, arsenic)
  - o garantissant un réassort aisé des composants du mobilier (garanties, délais, procédures d'intervention du service après-vente en fonction du degré d'urgence à demander au fournisseur, etc.)
  - o garantissant un recyclage aisé des composants du mobilier
  - o mettant en œuvre un mobilier dont l'emballage est optimisé (diminution des déchets, transports optimisés, etc.) ; issu de matériaux facilement recyclables ou réutilisable plusieurs fois
  - o etc.
- ▣ Transports (émission de Co<sub>2</sub>, etc.) et du stockage du mobilier optimisés
- ▣ Entretien : non utilisation de produits chimiques polluantes, etc.
- ▣ Etc.

En ce qui concerne les critères fonctionnel et technique d'analyse du mobilier, le tableau ci-dessous recense les exigences attendues pour certains éléments mobiliers d'un bureau standard. Il est à compléter le cas échéant.

L'AMO mobilier ou le concepteur précisera ces éléments pour tous les types de mobilier.

|                        | Plan de travail                                                                                   | Siège de travail                                                                          | Table de réunion                                                    | Rangement                                                          | Caisson mobile                                                     | Siège visiteurs  |
|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------|------------------|
| Fonctionnalités        | Gestion du câblage, réglage en hauteur, prise en compte de la nature des activités, modulaire     | Adaptable aux mouvements et à l'activité de l'utilisateur, simple d'utilisation           | Avec connectique, modulable                                         | Verrouillable, avec patère                                         | 2 tiroirs et un tiroir dossier suspendu, sur roulettes             | Empilable        |
| Confort et ergonomie   | Encombrement au poste, respect des dimensions, respect des normes                                 | Adaptable à la morphologie, avec soutien lombaire, assise réglable, accoudoirs ajustables | Respect des dimensions, respect des normes                          | Une localisation judicieuse des poignées, des serrures et des clés | Une localisation judicieuse des poignées, des serrures et des clés | Confortable      |
| Matériaux et finitions | Plateau mélaminé ou stratifié, piètement aluminium, laqué ou chromé                               | Tissu ou résille, piètement roulette                                                      | Plateau mélaminé ou stratifié, piètement aluminium, laqué ou chromé | Métal, stratifié ou mélaminé                                       | Métal, stratifié ou mélaminé                                       | Tissu ou résille |
| Structure et fixation  | Avec structure porteuse, piètement en retrait                                                     | —                                                                                         | Avec structure porteuse, piètement en retrait                       | Type d'assemblage                                                  | Type d'assemblage                                                  | —                |
| Entretien              | Insensible aux tâches et résistants aux salissures - entretien facile, avec des produits courants |                                                                                           |                                                                     |                                                                    |                                                                    |                  |
| Pérennité              | Résistance du mobilier                                                                            |                                                                                           |                                                                     |                                                                    |                                                                    |                  |
| Développement durable  | X                                                                                                 |                                                                                           |                                                                     |                                                                    |                                                                    |                  |

Dans le but d'apporter une meilleure connaissance technique du mobilier de bureau, le plan de travail, le siège, la gestion des fluides et le panneau de séparation font l'objet d'une présentation détaillée dans les tableaux ci-dessous.

Pour un élément de mobilier donné :

- ▣ les composantes de celui-ci sont précisées,
- ▣ pour chaque composante, sont précisés les paramètres techniques et les différentes réponses techniques possibles associées
- ▣ la dernière colonne du tableau met en évidence, selon le cas, les paramètres à retenir, les solutions les plus optimisées, etc.

| Plan de travail | Composantes  | Paramètres techniques                                                                                                                                                                                                                                                                             | Réponses techniques les plus courantes                                                                                     | Remarques                                                                                                    |
|-----------------|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                 | Le panneau   | Epaisseur du panneau                                                                                                                                                                                                                                                                              | Entre 15mm et 40mm environ (préconisation à environ 25 mm d'épaisseur)                                                     | Préconisation à environ 25mm d'épaisseur                                                                     |
|                 |              | Panneau en particules agglomérées                                                                                                                                                                                                                                                                 | Densité entre 600 et 650 kg/m <sup>3</sup><br>A partir de 18mm d'épaisseur : certification M3 contre le feu                | Support très rigide et moins couteux                                                                         |
|                 |              | Panneau médium densité (MDF)                                                                                                                                                                                                                                                                      | Densité entre 600 et 800 kg/m <sup>3</sup>                                                                                 | Support dense pour recevoir des usinages décoratifs et des moulures                                          |
|                 | Les chants   | Chant droit (1à 3 mm d'épaisseur), chant softformé (1/2 rond, 1/4 rond ou en aile d'avion, chants latéraux droits), chant postformé (1/2 rond, 1/4 rond ou en aile d'avion, chants latéraux droits), chant médium massif (utilisé uniquement sur du MDF) et chant ergosoft (ajout d'un chant PVC) |                                                                                                                            | Le chant droit est plus économique car il demande moins de travail                                           |
|                 | La structure | Type                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Longerons, traverses, poutres, cadre...                                                                                    | Les bureaux avec structure sont conseillés, plus onéreux mais elle rend le bureau plus pérenne dans le temps |
|                 |              | Matériau                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Structure en acier (le plus courant et le plus résistant), structure mélaminé (gammes économiques)                         |                                                                                                              |
|                 |              | Systèmes de fixation au plateau                                                                                                                                                                                                                                                                   | Mâchoires mécaniques, entretoise + vis + douilles, connecteur en tôle, mécanismes (brevetés) spécifiques aux fabricants... |                                                                                                              |
|                 | Piètement    | Type                                                                                                                                                                                                                                                                                              | Arche, boucle, boucle avec carter, panneau, en L, 4 pieds en retrait/ronds/rectangulaires                                  | La finition chromée est la plus onéreuse                                                                     |
|                 |              | Matériau                                                                                                                                                                                                                                                                                          | Tubes d'acier, mélaminé, finition chromée...                                                                               |                                                                                                              |
|                 |              | Dispositif de réglage en hauteur intégré                                                                                                                                                                                                                                                          | Pied de réglage en plastique, vérins de réglage en ABS, niveleurs                                                          |                                                                                                              |

Pour mémoire, normes à respecter : NF EN 527-1/2/3, NF EN 14074, normes sur les finitions NF EN 13336, 14465, 15618, normes CEN 207, normes internationales ISO/DIS 9241-5/2, Label « sécurité confortique » ou équivalent, certificat NF environnement, normes NF environnement (bois, panneaux, plastique, mousses, peintures et finitions, déchets, emballages...)

Certains fabricants peuvent ajouter des normes supplémentaires et des brevets déposés à la liste existante.

| Plan de travail | Composantes            | Réponses techniques les plus courantes                                                                                                                                                                                         | Remarques                                                                                                                            |
|-----------------|------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                 | La finition du plateau | Mé laminé (feuille de papier imprégnée de produits mélaminiques)                                                                                                                                                               | Les processus actuels permettent d'obtenir des mélaminés les performances sont proches, voir supérieurs, à celles d'un stratifié     |
|                 |                        | Stratifié (feuille de papier kraft imprégnée + papier finition + papier de surface transparent en résine)                                                                                                                      | Finition résistante mais onéreuse                                                                                                    |
|                 |                        | High Protection Coating (HPC) (Papier transparent imprégné de résine thermodurcissable + papier déco-imprégné de résine thermodurcissable + panneau de particules + papier d'équilibrage imprégné de résine thermodurcissable) | Matériau garantissant une exceptionnelle longévité des plans de travail, grâce à une très haute qualité de résistance – très onéreux |
|                 |                        | Le placage bois                                                                                                                                                                                                                |                                                                                                                                      |
|                 |                        | Le plateau stratifié dans la masse ou stratifié compacte                                                                                                                                                                       | Plateaux très fins (1cm environ) et très résistants, technique onéreuse                                                              |

| Fluides et panneau | Composantes         | Paramètres techniques        | Réponses techniques les plus courantes                                                                                                                                                                                                                                                                         | Remarques                                                                                             |
|--------------------|---------------------|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                    | Gestion des fluides | Innervation verticale        | Montée PVC dans le pied, remontée de câble métallique (capot aimanté sur le pied), vertèbre en plastique, chaussette en tissu                                                                                                                                                                                  | Solution à choisir en fonction de l'innervation proposée par le plateau (faux plancher, faux plafond) |
|                    |                     | Innervation horizontale      | Goulotte métallique et autres                                                                                                                                                                                                                                                                                  |                                                                                                       |
|                    |                     | Type d'accès aux nourrices   | Plateau coulissant, Top Access, nourrice encastrée dans le plateau (rétractable ou non), trou passe-câble (avec boîtier ou non)...                                                                                                                                                                             |                                                                                                       |
|                    | Panneau 3D          | Système de fixation au poste | Par pinces, par piges, fixation au plateau ou fixation à la structure (en fonction de la hauteur du panneau)                                                                                                                                                                                                   | En général, rehausse de 20 à 30 cm pour séparer 2 postes de travail                                   |
|                    |                     | Performances acoustique      | Revêtement partiel ou total du panneau en tissu acoustique, micro-alvéolé, rehausse transparente, finitions métallique ou mélaminée, autres finitions – la performance acoustique dépend également de la hauteur du panneau : une réelle performance acoustique est procurée pour une hauteur minimale de 50cm |                                                                                                       |
|                    |                     | Accessoirisations            | Rails pour fixation d'accessoires, possibilité de fixer une lampe de bureau, possibilité de fixer un écran                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                       |

| Siège de travail | Composantes        | Paramètres techniques                           | Réponses techniques les plus courantes                                                                                                                                                               | Remarques                                                                                                                                                        |
|------------------|--------------------|-------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                  | Réglages           | Matériau et type de piétement / roulettes       | Embase 5 branches pour les sièges de travail, en aluminium coulé, finition mat polie ou chromée, piétement traineau/luge/4 pieds pour les sièges visiteurs                                           | Plus le siège est sophistiqué en réglages, plus il est onéreux mais il existe aussi des sièges à réglages automatiques qui s'adaptent à toutes les morphologies. |
|                  |                    | Mécanisme et réglages intégrés                  | Système synchrone blocable 4 positions, assise dynamique, force de rappel, réglages en hauteur/profondeur de l'assise et du dossier, réglages des accoudoirs, appui lombaire                         |                                                                                                                                                                  |
|                  |                    | Tension lombaire                                | Hauteur et réglage de la tension lombaire                                                                                                                                                            |                                                                                                                                                                  |
|                  | Structure du siège | Type                                            | Berceau, traineau...                                                                                                                                                                                 | Les finitions en chrome est la plus onéreuse.                                                                                                                    |
|                  |                    | Matériaux                                       | Polypropylène injecté, profilé acier... finition de l'acier : brossé ou inox laqué                                                                                                                   |                                                                                                                                                                  |
|                  | Finitions du siège | Mousse de rembourrage de l'assise et du dossier | Épaisseur de 10 à 50 mm environ, densité entre 30 et 60 kg/m3                                                                                                                                        | À définir en fonction des usages qui seront faits du siège.                                                                                                      |
|                  |                    | Finition du dossier et de l'assise              | Cuir, résille ou tissu                                                                                                                                                                               |                                                                                                                                                                  |
|                  |                    | Qualité de revêtement                           | Composition, épaisseur, résistance à la friction (4 à 5), nombre de tours d'abrasion, boulochage (4 à 5), tenue à la lumière (5 à 7), résistance au feu (tissu M1, polypropylène, cuir véritable...) |                                                                                                                                                                  |

Pour mémoire, normes à respecter : NF EN 1335-1/2/3, NF EN 16139, XP D 61040, NF D 62041, NF EN 1021, NF EN 12528, NF EN 12529, NF EN ISO 14738, NF EN 1400, NF EN ISO 9241-5, ISO 105, ISO 3175, ISO 12947, label sécurité confortique, certificats NF environnement...

Certains fabricants peuvent ajouter des normes supplémentaires et des brevets déposés à la liste existante.

Enfin, ce dernier tableau met en évidence les critères d'analyse de la logistique proposée par les fournisseurs. La dernière colonne met en évidence notamment les indicateurs à demander au fournisseur et ceux les plus couramment observés.

| Logistique | Critères d'analyse     |                                                                                                                                                                                                                     | Indicateurs et éléments à demander                                                                                                                                          |
|------------|------------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|            | Organisation           | Délais de fabrication et de livraison, délais d'enregistrement de la commande, horaires de travail des intervenants, détails de la sous-traitance s'il y en a, temps moyens de chaque phase de la livraison...      | Délais courants de commande/fabrication/livraison/montage d'environ 8 semaines                                                                                              |
|            | Livraison              | Moyens de livraison, provenance des camions de livraison, moyens de stockage pendant la livraison / montage, moyens et outils utilisés pour le montage, moyens et délais concernant l'évacuation et le nettoyage... | Nombre de personnes mises à disposition, nombre de camions, taille d'un éventuel entrepôt de stockage...                                                                    |
|            | Montage /<br>démontage | Nombre d'intervenants nécessaires                                                                                                                                                                                   | 2 intervenants max pour le montage et démontage                                                                                                                             |
|            |                        | Durée de montage démontage                                                                                                                                                                                          | Environ 30 min maximum par poste de travail (cas exceptionnel : environ 1h max pour les postes de travail complexes)                                                        |
|            |                        | Composants du poste et outillage                                                                                                                                                                                    | Nombre et complexité des outils à utiliser pour le montage/démontage – nombre d'éléments qui composent les postes de travail – nombre de d'étapes pour le montage/démontage |
|            | Sous-<br>traitance     | Eléments sous-traités du poste de travail                                                                                                                                                                           | La sous-traitance peut être définie dans le CCTP mobilier si on souhaite donner des limites                                                                                 |
|            |                        | Pays de provenance des éléments sous-traités                                                                                                                                                                        |                                                                                                                                                                             |
|            |                        | Moyen de contrôle qualité mis en place pour les pièces sous-traitées                                                                                                                                                |                                                                                                                                                                             |
|            | Sécurité et SAV        | Spécifier les contrôles qualités mis en place, moyens mis en place pour la réception, garanties de protection des locaux,                                                                                           | Demander les garanties, les procédures d'intervention du SAV en fonction du degré d'urgence                                                                                 |

## Σ Inventaire du mobilier mobile

L'AMO mobilier ou le concepteur le cas échéant remettra un inventaire précis des mobiliers mobiles suivant la codification appliquée à chaque mobilier type.

Cet inventaire :

- ▣ sera réalisé suivant la décomposition des surfaces du programme fonctionnel, à savoir : par espace ou local, par service, et selon un inventaire global.
- ▣ mettra en évidence l'appartenance de l'élément de mobilier à sa gamme de référence et à son fournisseur,

Cet inventaire sera par la suite géré par le greffier en chef, directeur de greffe : une validation par l'administration du cadre d'inventaire établi par le concepteur sera donc nécessaire.

Les éléments de mobilier comportant une serrure devront faire l'objet d'un inventaire complémentaire avec repérage sur les inventaires précédemment cités.

## 2- Caractéristiques générales du mobilier

Les caractéristiques générales de chaque local ou espace sont données afin de contextualiser l'insertion des éléments de mobilier. Les spécificités en matière d'usage du mobilier sont également précisées à l'échelle de chaque espace, voire de chaque sous espace.

### Σ Espaces publics

#### 1 / Salle des Pas Perdus

La salle des pas perdus est un espace citoyen répondant à l'objectif d'ouverture de la justice sur la ville, d'accompagnement de l'action judiciaire, de déambulation et d'attente confortable. C'est un espace à forte connotation symbolique du Palais de Justice. Il constitue un lieu de respiration, d'échange et d'interface entre les fonctions accessibles au public (GUG, audiences).

##### GUG : Accueil directionnel et Accueil spécialisé

Cf. Fiches 1 et 2 du document « Ergonomie des postes de travail spécifiques des palais de justice »

- Caractéristiques du local : espace fermé implanté dans un vaste espace de circulation (SDPP). Les postes de travail sont ponctuellement ouverts sur l'extérieur du local et sont fermables lorsqu'ils sont inoccupés et protégés par un dispositif de type vitrage lorsqu'ils sont ouverts. La banque d'accueil comporte deux types de fonctions : l'accueil directionnel et l'accueil spécialisé.
- Usages spécifiques du mobilier : les accueils directionnels et spécialisés sont constitués d'un ou plusieurs postes de travail frontaux face au public (selon taille de la juridiction). Les postes de travail sont intégrés à la structure du local. Ils sont tenus en permanence lors des plages d'ouverture du service, et ils doivent être particulièrement confortables. La question de l'ergonomie est essentielle (adaptation des sièges, dimension du plateau de travail,...). L'aménagement doit intégrer la sûreté (réseaux inaccessibles par le public) et la confidentialité lors des échanges entre le personnel et le public. L'accessibilité PMR devra être assurée des deux côtés (public et personnel).  
Une composition unitaire de l'ensemble est à rechercher.

|                               | Mobilier Fixe<br>marché travaux | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier<br>Mobile | Description                                                                                                                                                                                                      |
|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Poste de<br>travail           | 1/poste - 1                     |                                     |                    | Accueil non PMR : 1.20 m * 0.80 m<br>Support à unité centrale le cas<br>échéant sous le bureau                                                                                                                   |
|                               | 1                               |                                     |                    | Accueil PMR : 1.80 m * 0.80 m<br>Support à unité centrale le cas<br>échéant sous le bureau                                                                                                                       |
| Banque<br>d'accueil           | 1/poste -1                      |                                     |                    | Partie non PMR : 1.20 m de large *<br>0.45 m de profondeur * 1.10 m de<br>hauteur<br>Fermée toute hauteur en partie basse<br>jusqu'au sol                                                                        |
|                               | 1                               |                                     |                    | Partie PMR : 0.60 m de large * 0.30<br>m de profondeur * hauteur<br>réglementaire<br>Fermée toute hauteur en partie basse<br>jusqu'au sol                                                                        |
| Siège de<br>travail           |                                 |                                     | 1/poste            | Confortable, pivotant et inclinable,<br>maintien lombaire, assise dynamique,<br>accoudoirs réglables, réglage hauteur<br>d'assise                                                                                |
| Caisson                       |                                 |                                     | 1/poste            | Optionnel :<br>Mobile, 2 tiroirs + 1 tiroir dossiers<br>suspendus<br>(peut être un élément porteur du plan<br>de travail)<br>Dimensions standards                                                                |
| Lampe<br>d'appoint            |                                 |                                     | 1/poste            | Accueil directionnel : Eclairage LED,<br>avec bras articulé, disposant d'un<br>système lui permettant si nécessaire<br>d'être fixée au poste                                                                     |
|                               |                                 |                                     |                    | Accueil spécialisé : Eclairage LED,<br>avec bras, articulée, fixée sur cloison                                                                                                                                   |
| Poubelle                      |                                 |                                     | 1/poste            | Tri sélectif 2 bacs                                                                                                                                                                                              |
| Communs aux postes du GUG     |                                 |                                     |                    |                                                                                                                                                                                                                  |
| Casier<br>Vestiaires          |                                 |                                     | 1/poste            | Verrouillable<br>Hauteur : 2.00 m                                                                                                                                                                                |
| Meuble à<br>cases             |                                 |                                     | 1                  | Nombre de cases à définir dans le<br>programme spécifique de l'opération<br>Modulable                                                                                                                            |
| Meuble bas<br>de<br>rangement |                                 |                                     | 1                  | MI linéaire à définir dans le<br>programme spécifique de l'opération<br>Rangement de dossiers, de<br>fournitures,<br>Fonction desserte (imprimante,<br>dossier, etc.)<br>Profondeur : 0.45 m<br>Hauteur : 0.72 m |
| Etagère                       | 1                               |                                     |                    | MI linéaire à définir dans le<br>programme spécifique de l'opération<br>Profondeur minimum : 0.45 m,<br>jusqu'à 0.60 m (une partie du linéaire<br>à positionner selon hauteur PMR<br>réglementaire)              |

|                      |  |   |   |                                                                                        |
|----------------------|--|---|---|----------------------------------------------------------------------------------------|
| Horloge              |  | 1 |   | Visible par le public                                                                  |
| Panneaux d'affichage |  | x |   | Visibles par le public<br>Nombre à définir dans le programme spécifique de l'opération |
| Chariot dossiers     |  |   | x | Nombre à définir dans le programme spécifique de l'opération                           |

#### GUG : Box d'accueil confidentiel -6 m<sup>2</sup>

Cf. Fiche 3 du document « Ergonomie des postes de travail spécifiques des palais de justice »

- ▣ Caractéristiques du local : chaque box du GUG est un espace fermé, disposant d'une entrée depuis la salle des pas perdus pour les visiteurs, et d'un accès via la circulation interne du GUG pour le personnel.
- ▣ Usages spécifiques du mobilier : Les boxes d'entretien permettent les entretiens confidentiels entre justiciables/personnels de justice. Le mobilier devra être robuste et facilement nettoyable.

|                  | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier<br>Mobile | Description                                                                                                                                                                |
|------------------|-------------------------------------|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Poste de travail |                                     | 1/box              | de 1.20 m à 1.60 m selon la configuration du box<br>Profondeur : 0.90 m<br>Voile de fond : jusqu'à 0.20 m du sol<br>Support à unité centrale le cas échéant sous le bureau |
| Siège de travail |                                     | 1/box              | Confortable, pivotant et inclinable, maintien lombaire, assise dynamique, accoudoirs réglables, réglage hauteur d'assise                                                   |
| Siège visiteur   |                                     | 2/box              | Largeur : 0.45 m maximum<br>Empilable, confortable et résistant                                                                                                            |
| Caisson          |                                     | 1/box              | Optionnel :<br>Mobile, 2 tiroirs + 1 tiroir dossiers suspendus (peut être un élément porteur du plan de travail)<br>Dimensions standards.                                  |
| Lampe d'appoint  |                                     | 1/box              | Optionnelle : Eclairage LED, avec bras, articulée, fixée sur cloison                                                                                                       |
| Poubelle         |                                     | 1/box              | tri sélectif 2 bacs                                                                                                                                                        |
| Horloge          | 1/box                               |                    | Visible par le public                                                                                                                                                      |

### Accueil du registre du commerce et des sociétés (RCS)

Il est rappelé que les locaux du registre du commerce et des sociétés sont soumis à convention, et qu'ainsi, les mobiliers décrits ci-dessous (banque d'accueil RCS selon programme spécifique) sont donnés afin que le concepteur intègre les besoins en surcharge d'exploitation et en agencement du local.

- ▣ Caractéristiques du local : Local fermé implanté dans un vaste espace de circulation (SDPP). Le ou les agents travaillant au sein du registre du commerce sont en contact avec le public par l'intermédiaire d'une banque.
- ▣ Usages spécifiques du mobilier : l'accueil du registre du commerce et des sociétés s'effectue par l'intermédiaire d'une banque. Contre la banque, ou ailleurs au sein du local, se situent un ou plusieurs postes de travail, tenus en permanence lors des plages d'ouverture du service.  
La banque présentera les mêmes caractéristiques que celle du GUG. L'aménagement des postes de travail doit être conforme aux exigences développées dans le chapitre des espaces tertiaires (bureau individuel ou collectif selon programme de l'opération).  
A proximité et sous le regard du personnel de l'accueil du RCS, sont à localiser 1 ou plusieurs bornes automatiques, en accès libre, d'obtention d'extraits K-bis.

### Classement du registre du commerce et des sociétés (RCS)

Il est rappelé que les locaux du registre du commerce et des sociétés sont soumis à convention, et qu'ainsi, les mobiliers décrits ci-dessous sont donnés afin que le concepteur intègre les besoins en surcharge d'exploitation et en agencement du local.

- ▣ Caractéristique du local : le local devra être conforme à la réglementation en vigueur et présenter une géométrie favorable à l'optimisation des surfaces de stockage (rectangulaire).
- ▣ Usages spécifiques du mobilier : le classement du registre du commerce et des sociétés a pour objet de conserver à proximité de l'accueil du RCS tous les dossiers des sociétés qu'un usager peut venir consulter.  
Ce stockage sera réalisé prioritairement via du stockage mobile dense, sur rails intégrés au sol (à définir dans le programme spécifique de l'opération).

|                     | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier<br>Mobile | Description                                                                                                                                                              |
|---------------------|-------------------------------------|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rayonnages          | x                                   |                    | MI à définir dans le programme<br>spécifique de l'opération<br>11ml/m <sup>2</sup> , Profondeur : 0,35 m<br>Double face et double accès, espace de<br>80 cm allée mobile |
| Table               |                                     | 1                  | de 1,00 m à 1,20 m * 0,80 m<br>Avec connectique pour 2 postes                                                                                                            |
| Siège<br>visiteurs  |                                     | 1                  | Largeur : 0,45 m maximum<br>Empilable, confortable et résistant                                                                                                          |
| Chariot<br>dossiers |                                     | x                  | Nombre à définir dans le programme<br>spécifique de l'opération                                                                                                          |

#### Box entretien avocat/client -6 m<sup>2</sup>

- ▣ Caractéristiques du local : Espaces fermés ou partiellement fermés garantissant la confidentialité visuelle partielle et acoustique totale.
- ▣ Usages spécifiques du mobilier : le mobilier devra être robuste et facilement nettoyable. La largeur de la table devra être suffisante pour permettre une « mise à distance » des clients, ainsi que la consultation conjointe de dossiers.

Ces boxes seront équipés de mobiliers composés de :

|                   | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier<br>Mobile | Description                                                          |
|-------------------|-------------------------------------|--------------------|----------------------------------------------------------------------|
| Table             | 1                                   |                    | de 1.00 m à 1.20 m *0.80 m minimum<br>Avec connectique pour 2 postes |
| Siège<br>visiteur |                                     | 3                  | Largeur : 0.45 m maximum<br>Empilable, confortable et résistant      |
| Patère            | x                                   |                    | Optionnel : fixe ou mobile<br>2 points                               |

#### Espaces et salles d'attente des espaces publics

- ▣ Caractéristiques du local : Espaces ouverts ou semi ouverts sur la salle des pas perdus.
- ▣ Usages spécifiques du mobilier : Ces espaces concernent les attentes liées aux différents services recevant du public telles que définies dans le programme fonctionnel (GUG, Aide juridictionnelle, Nationalités / PACS,...), aux salles d'audiences publiques et aux salles d'audiences de cabinet. Il s'agit principalement de mobiliers d'assises fixes adaptés à un usage particulièrement intensif. La configuration de la salle des pas perdus permettra aussi la mise en place d'écritoires (fixes) hauts (debout) et bas à destination des justiciables.

Ces espaces seront confortables et présenteront des conditions d'assise agréable, quels que soient la taille et le gabarit des personnes. Le passage de la station assise à la station debout devra être facile (personnes âgées, en situation handicapante momentanée,...)

Les mobiliers seront très robustes, anti arrachement, anti graffitis, facilitant les procédures d'inspection (anti-cache), et assurant la sécurité des personnes (pas d'éléments saillants). Ils faciliteront le maintien d'un bon niveau d'hygiène et faciliteront l'entretien courant (accessibilité selon l'emplacement des piétements, formes simples, etc.).

Les accessoires de confort et d'accompagnement de l'attente (distributeurs,...) destinés aux usagers seront facilement accessibles, l'approvisionnement et l'entretien (alimentation des distributeurs, évacuation des déchets) devront être aisés. Ils ne devront pas engendrer de nuisances acoustiques et olfactives

(distributeurs, poubelles), ni représenter un danger (mobilier fixes solidement ancrés au sol ou aux murs).

Le mobilier de la salle des pas perdus sera en référence à la gamme standard ou réalisé sur mesure, permettant de toute façon un remplacement aisé.

Les mobiliers des espaces d'attentes fermés ou semi ouverts seront de gamme standard.

| Espaces d'attente ouverts sur la salle des pas perdus |                                    |                                     |                    |                                                                                                              |
|-------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                       | Mobilier Fixe<br>marché<br>travaux | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier<br>Mobile | Description                                                                                                  |
| Sièges ou<br>bancs des<br>attentes                    | x                                  |                                     |                    | Fixés au mur ou au sol, Nombre de<br>places, selon programme spécifique<br>Très confortables                 |
| Poubelle                                              |                                    | x                                   |                    | Tri sélectif 2 bacs<br>Nombre selon programme spécifique                                                     |
| Ecritoire<br>haut                                     | x                                  |                                     |                    | 0.35 m * 0.25 m minimum, 1.10 m<br>de hauteur<br>Nombre selon programme spécifique                           |
| Ecritoire<br>bas                                      | x                                  |                                     |                    | 0.35 m * 0.25 m minimum, hauteur<br>réglementaire<br>Accessible aux PMR<br>Nombre selon programme spécifique |
| Panneaux<br>d'affichage                               |                                    | x                                   |                    |                                                                                                              |
| Horloge                                               |                                    | x                                   |                    | Visible par le public                                                                                        |
| Distributeur<br>de tickets<br>d'attente               |                                    |                                     | x                  | Hors périmètre<br>Emplacement à définir                                                                      |
| Distributeur                                          |                                    |                                     | x                  |                                                                                                              |
| Fontaine à<br>eau                                     |                                    |                                     | x                  |                                                                                                              |

| Espaces d'attente semi-ouverts sur la salle des pas perdus (salles d'audiences de cabinet, etc.) |                                    |                                     |                    |                                                                                             |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------|
|                                                                                                  | Mobilier Fixe<br>marché<br>travaux | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier<br>Mobile | Description                                                                                 |
| Sièges ou<br>bancs des<br>attentes                                                               | x                                  |                                     |                    | Fixés au mur ou au sol Nombre de<br>places, selon programme spécifique<br>Très confortables |
| Table ou<br>tablette<br>basse                                                                    | x                                  |                                     |                    | Nombre selon programme spécifique                                                           |
| Horloge                                                                                          |                                    | 1                                   |                    | Visible par le public                                                                       |
| Poubelle                                                                                         |                                    | 1                                   |                    | tri sélectif 2 bacs                                                                         |
| Panneaux<br>d'affichage                                                                          |                                    | x                                   |                    | Nombre à définir dans le programme<br>spécifique de l'opération                             |
| Fontaine à<br>eau                                                                                |                                    |                                     | 1                  | Hors périmètre<br>Emplacement à définir                                                     |

## 2 / Salles d'audiences

### Salles d'audiences publiques

Cf. Fiches 4/5/6/7/8 du document « Ergonomie des postes de travail spécifiques des palais de justice »

Cf. document « Guide des salles d'audiences publiques pénales ou civiles »

#### Salle d'assises

La salle d'assises est aménagée en plusieurs espaces (cf. schéma du programme spécifique de la cour d'assises) :

- La tribune accueillant :
  - o la table de justice aménagée de sorte à pouvoir accueillir une formation d'assises en appel (3 places pour les juges professionnels, 9 places pour les jurés),
  - o les 2 postes de travail pour le greffier et un stagiaire, un emplacement pour le matériel informatique et l'imprimante
  - o Les 2 postes de travail pour le ministère public et un stagiaire.
  - o Un linéaire de dépose des dossiers en cours pour l'audience se trouvera de préférence du côté du greffier, dans un angle si possible (en hauteur, tout en étant accessible).
  - o Derrière les 12 places de la table de justice, 4 sièges avec tablettes seront mis en place pour les jurés suppléants (dans les angles).
- Le prétoire composé de :
  - o le bureau de l'huissier
  - o les postes de travail des avocats (défense et partie civile) : bancs fixés au sol ou sièges
  - o le box des personnes détenues : bancs ou sièges fixés au sol
  - o la ou les parties civiles : bancs fixés au sol ou sièges
  - o 1 place pour les forces de l'ordre
- l'auditoire composé de :
  - o bancs ou sièges fixés au sol pour les justiciables, le public des visiteurs.
- Tous les types de postes devront être accessibles aux PMR.

|                                                            | Mobilier Fixe<br>marché<br>travaux | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier<br>Mobile | Description                                                                                                                                                                                                                                                                              |
|------------------------------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Table de justice                                           | x                                  |                                     |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Poste de travail du greffier                               | x                                  |                                     |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Poste de travail du ministère public                       | x                                  |                                     |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Linéaire de dépose des dossiers                            | x                                  |                                     |                    | MI linéaire à définir dans le programme spécifique de l'opération<br>Profondeur minimum : 0.45 m                                                                                                                                                                                         |
| Rangement du poste du greffier                             | x                                  |                                     |                    | MI linéaire à définir dans le programme spécifique de l'opération<br>Pour équipements techniques notamment et dépose de l'imprimante                                                                                                                                                     |
| Lampe d'appoint des postes de travail situés sur l'estrade | x                                  |                                     |                    | Rétractable, modulable et robuste<br>1/poste ou 1 avec deux branches pour 2 postes (pour les jurés)                                                                                                                                                                                      |
| Poste de travail pour les avocats                          | x                                  |                                     |                    | Avec barre de repose pied (sinon repose pied mobile)                                                                                                                                                                                                                                     |
| Bancs ou sièges des avocats                                | x                                  |                                     |                    | Bancs, 6 places pour la Défense, 6 places pour la partie civile                                                                                                                                                                                                                          |
|                                                            |                                    |                                     | 12                 | Hauteur + assise réglable, accoudoirs réglables, soutien lombaire                                                                                                                                                                                                                        |
| Lampe d'appoint des postes des avocats                     | x                                  |                                     |                    | Optionnelle<br>Modulable et robuste<br>1 avec deux branches pour 2 postes                                                                                                                                                                                                                |
| Poste de travail Huissier                                  |                                    |                                     | x                  | 0.80 * 0.80 m minimum                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Lampe d'appoint huissier                                   |                                    |                                     | x                  | Optionnelle, modulable et robuste                                                                                                                                                                                                                                                        |
| Barre de comparution des prévenus libres et des témoins    | x                                  |                                     |                    | Servant d'appui et configurée en un pupitre (tablette) permettant la dépose de documents, sans que l'inclinaison de celle-ci ne vienne masquer le visage et l'attitude de la personne. Hauteur réglable afin de s'adapter à la taille de la personne. Ce meuble ne doit pas faire écran. |
| Bancs ou sièges pour les parties civiles                   | x                                  |                                     |                    | Bancs, 6 places                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|                                                            |                                    |                                     | 6                  | Hauteur + assise réglable, accoudoirs réglables, soutien lombaire                                                                                                                                                                                                                        |

|                                                                                       |                      |   |              |                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------------------------------------------------------|----------------------|---|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Bancs box sécurisé                                                                    | x                    |   |              |                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Bancs ou sièges auditoire                                                             | x<br>99 à 110 places |   |              | PMR compris                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Siège table de justice (président, assesseurs et jurés), greffier et ministère public |                      |   | 16           | Fauteuils confortables, pivotants et inclinables, maintien lombaire, assise dynamique, accoudoirs réglables, réglage hauteur d'assise et dossier haut<br>Version upgradée avec dossier plus haut pour le président : Optionnelle (selon programme spécifique) |
| Sièges jurés suppléants                                                               |                      |   | 4            | Largeur : 0.45 m maximum<br>Pivotant et inclinable<br>Avec tablette intégrée                                                                                                                                                                                  |
| Siège de l'huissier                                                                   |                      |   | 1            | Hauteur + assise réglable, accoudoirs réglables, soutien lombaire et dossier haut                                                                                                                                                                             |
| Siège agent de sécurité                                                               |                      |   | 1            | Hauteur + assise réglable, accoudoirs réglables, soutien lombaire                                                                                                                                                                                             |
| Repose-pied                                                                           |                      |   | x<br>1/poste | Pour les postes situés sur l'estrade (hors jurés suppléants) et huissier<br>Eventuellement pour les avocats (si barre de repose pieds non prévue)                                                                                                             |
| Vitrine pièces à conviction                                                           |                      |   | 1            | Longueur : 1.00 m, profondeur : 0.80 m, hauteur : 1.30 m, sur roulette avec frein, à capotage transparent ou à tiroir, fermée à clé de sureté                                                                                                                 |
| Horloge                                                                               |                      | x |              |                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Chaises pliantes                                                                      |                      |   | x            | Stables, en harmonie avec les autres sièges nombre à définir dans le programme spécifique de l'opération                                                                                                                                                      |
| Chariot dossiers                                                                      |                      |   | x            | Nombre à définir dans le programme spécifique de l'opération                                                                                                                                                                                                  |
| Eléments de marquage institutionnels                                                  | x                    |   |              |                                                                                                                                                                                                                                                               |

#### Autres salles d'audience publique

Les salles d'audiences sont aménagées en plusieurs espaces (cf. schémas du programme spécifique du tribunal de grande instance) :

- ▣ La tribune accueillant :
  - o la table de justice (3 à 5 places selon la typologie de la salle d'audience)
  - o Le ou les 2 postes de travail du greffier et d'un stagiaire, un emplacement pour le matériel informatique et l'imprimante
  - o Le ou les 2 postes de travail pour le ministère public

- o Un linéaire de dépose des dossiers en cours pour l'audience se trouvera de préférence du côté du greffier, dans un angle si possible (en hauteur, tout en étant accessible).
- ▣ Le prétoire composé de :
  - o le bureau de l'huissier (salles d'audiences pénales et grande salle d'audiences civiles)
  - o les postes de travail des avocats (défense/partie civile, Partie A/Partie B) : bancs fixés au sol ou sièges
  - o le box des personnes détenues (cas des salles pénales) : bancs ou sièges fixés au sol
  - o la ou les parties civiles (salles pénales  $\geq 120 \text{ m}^2$ ) : bancs fixés au sol ou sièges
- ▣ L'auditoire composé de
  - o bancs ou sièges fixés au sol pour les justiciables, la presse, le public de visiteurs.
- ▣ Tous les types de postes devront être accessibles aux PMR.

Pour mémoire, les éléments suivants sont précisés dans le document « Guide des salles d'audiences publiques »

- ▣ Les capacités des différents espaces, en fonction de la typologie de la salle
- ▣ Les exigences dimensionnelles par type d'espaces

Le mobilier devra être en harmonie avec l'écriture architecturale de la salle. L'esthétique et la qualité du mobilier sont donc primordiales.

L'ergonomie du mobilier, et en particulier les sièges et bancs (produits manufacturés ou industriels), devra être très soigneusement étudiée et adaptée aux usagers et utilisateurs (fonctions, activités dans la salle,...). Les sièges de la table de justice seront particulièrement confortables et adaptés aux situations d'audiences de longue durée.

|                                      | Mobilier Fixe<br>marché<br>travaux | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier<br>Mobile | Description                                                                                      |
|--------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|--------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Table de justice                     | x                                  |                                     |                    |                                                                                                  |
| Poste de travail du greffier         | x                                  |                                     |                    |                                                                                                  |
| Poste de travail du ministère public | x                                  |                                     |                    |                                                                                                  |
| Linéaire de dépose des dossiers      | x                                  |                                     |                    | MI linéaire à définir dans le programme spécifique de l'opération<br>Profondeur minimum : 0.45 m |

|                                                                            |   |  |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------------------------------------------------------------|---|--|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rangement du poste du greffier                                             | x |  |   | MI linéaire à définir dans le programme spécifique de l'opération<br>Pour équipements techniques notamment et dépose de l'imprimante                                                                                                                                                                                |
| Lampe d'appoint des postes de travail situés sur l'estrade                 | x |  |   | Rétractable, modulable et robuste<br>1/poste ou 1 avec deux branches pour 2 postes (pour les assesseurs)                                                                                                                                                                                                            |
| Poste de travail pour les avocats                                          | x |  |   |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |
| Bancs ou sièges des avocats                                                | x |  |   | Bancs                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                                                                            |   |  | x | Hauteur + assise réglable, accoudoirs réglables, soutien lombaire                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Lampe d'appoint des postes des avocats                                     | x |  |   | Optionnelle<br>Modulable et robuste<br>1 avec deux branches pour 2 postes                                                                                                                                                                                                                                           |
| Poste de travail Huissier                                                  |   |  | x | Pour les salles pénales et la salle civile de 100 m <sup>2</sup><br>0.80 * 0.80 m minimum                                                                                                                                                                                                                           |
| Lampe d'appoint huissier                                                   |   |  | x | Optionnelle, modulable et robuste                                                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Barre de comparution des prévenus libres et des témoins                    | x |  |   | Pour les salles pénales<br>Servant d'appui et configurée en un pupitre (tablette) permettant la dépose de documents, sans que l'inclinaison de celle-ci ne vienne masquer le visage et l'attitude de la personne. Hauteur réglable afin de s'adapter à la taille de la personne. Ce meuble ne doit pas faire écran. |
| Bancs ou sièges pour les parties civiles                                   | x |  |   | Bancs                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|                                                                            |   |  | x | Hauteur + assise réglable, accoudoirs réglables, soutien lombaire                                                                                                                                                                                                                                                   |
| Bancs box sécurisé                                                         | x |  |   | Pour les salles pénales                                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Bancs ou sièges auditoire                                                  | x |  |   | Selon capacité de la salle                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| Siège table de justice (Président, assesseurs, greffier, ministère public) |   |  | x | Fauteuils confortables, pivotants et inclinables, maintien lombaire, assise dynamique, accoudoirs réglables, réglage hauteur d'assise et dossier haut<br>Version upgradée avec dossier plus haut pour le président :<br>Optionnelle (selon programme spécifique)                                                    |
| Siège de l'huissier                                                        |   |  | 1 | Hauteur + assise réglable, accoudoirs réglables, soutien lombaire et dossier haut                                                                                                                                                                                                                                   |

|                             |  |   |              |                                                                                                                                                                           |
|-----------------------------|--|---|--------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Repose-pied                 |  |   | x<br>1/poste | Pour les postes situés sur l'estrade et l'huissier<br>Eventuellement pour les avocats (si barre de repose pieds non prévue)                                               |
| Vitrine pièces à conviction |  |   | 1            | Pour les salles pénales<br>Dimensions à adapter à la surface de la salle<br>sur roulette avec frein, à capotage transparent ou à tiroir, fermée à clé de sureté           |
| Horloge                     |  | x |              |                                                                                                                                                                           |
| Chaises pliantes            |  |   | x            | Stables, en harmonie avec les autres sièges nombre à définir dans le programme spécifique de l'opération<br>Si la salle a vocation à accueillir les audiences solennelles |
| Chariot dossiers            |  |   | x            | Nombre à définir dans le programme spécifique de l'opération                                                                                                              |

La barre de comparution, nécessaire uniquement dans les salles pénales, sera solidement ancrée au sol.

Les bancs ou les sièges fixes devront être robustes afin de résister aux sollicitations importantes du public. Ils ne devront pas occasionner de gêne acoustique.

La disposition du mobilier doit tenir compte du fait que les entrées et sorties des usagers sont incessantes, et que les mouvements doivent être facilités par le mobilier afin de perturber le moins possible le déroulement des audiences (pas de résonance des matériaux, de bruits de craquements...).

#### Salles d'audience de cabinet

- ▣ Caractéristiques du local : Les salles d'audience de cabinet sont utilisées pour les audiences de conciliation et pour les médiations, et ponctuellement pour des réunions. Ces salles pourront contenir jusqu'à 20 personnes (selon la surface utile), elles accueillent :
  - o le juge et son greffier, occasionnellement un auditeur de justice,
  - o les parties et leurs avocats
- ▣ Usages spécifiques du mobilier : Le mobilier devra permettre deux configurations différentes selon la procédure.
  - o une disposition frontale présentant le bureau face à 1 ou 2 lignes des personnes assises
  - o ou une configuration du type salle de réunion avec une table centrale ovale ou rectangulaire.

Dans les deux configurations, les postes ou emplacements du juge et de son greffier devront se situer à proximité l'un de l'autre.

Le passage d'une configuration frontale à une configuration collaborative devra s'effectuer vite et sans effort.

Le mobilier devra être ergonomique, robuste, pérenne, facilement nettoyable, et être en adéquation avec la nature et la symbolique afférente à l'action judiciaire de la salle civile ou pénale.

Il se compose de :

|                                       | Mobilier Fixe<br>marché<br>travaux | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier<br>Mobile | Description                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
|---------------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Poste de travail du juge              |                                    |                                     | 1                  | Plateau 2.00 m * 1.20 m, voile de fond, connectique intégrée                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              |
| Poste de travail du Greffier          |                                    |                                     | 1                  | Plateau 1.20 m * 0.80 m, voile de fond, connectique intégrée<br>Support à unité centrale le cas échéant sous le bureau                                                                                                                                                                                                                                                                                                    |
| Poste de travail de l'auditeur        |                                    |                                     | 1                  | Pour les salles de 36 m <sup>2</sup> et 24 m <sup>2</sup> seulement<br>Plateau 0.80 m * 0.60 m, voile de fond, connectique intégrée                                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Meuble bas de bibliothèque            |                                    |                                     | 1                  | Rangement bibliothèque, façade vitrée, avec fonction desserte<br>Hauteur : 0.72 m<br>MI à définir dans le programme spécifique de l'opération                                                                                                                                                                                                                                                                             |
| Siège Président, greffier et auditeur |                                    |                                     | x                  | Fauteuils confortables, pivotants et inclinables, maintien lombaire, assise dynamique, accoudoirs réglables, réglage hauteur d'assise et dossier haut<br>Version upgradée avec tête pour le président : Optionnelle (selon programme spécifique)<br>3 pour les salles de 36 m <sup>2</sup> et 24 m <sup>2</sup><br>2 pour la salle de 20 m <sup>2</sup><br>5 pour les salles utilisées par les formations du CPH et du TC |
| Siège visiteurs                       |                                    |                                     | 4                  | Largeur : 0.45 m maximum<br>Empilable, confortable et résistant                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Chaises pliantes                      |                                    |                                     | 2 à 15             | Stables, en harmonie avec les autres sièges                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                               |
| Lampe d'appoint                       |                                    |                                     | 1 / poste          | Eclairage LED, avec bras articulé, disposant d'un système lui permettant si nécessaire d'être fixée au poste 2 pour la salle de 20 m <sup>2</sup><br>3 pour les salles de 24 m <sup>2</sup> et 36 m <sup>2</sup>                                                                                                                                                                                                          |
| Horloge                               |                                    | 1                                   |                    |                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Patère                                |                                    | x                                   |                    | Optionnel : fixe ou mobile<br>6 pour la salle de 20 m <sup>2</sup><br>9 pour les salles de 24 m <sup>2</sup> et 36 m <sup>2</sup>                                                                                                                                                                                                                                                                                         |

|                                      |   |  |  |  |
|--------------------------------------|---|--|--|--|
| Eléments de marquage institutionnels | x |  |  |  |
|--------------------------------------|---|--|--|--|

Le voile de fond des plans de travail n'altérera pas les possibilités de reconfiguration.

### 3 / Salles de délibérés

#### Salle de délibérés des assises

- ▣ Caractéristiques du local : Ce local est utilisé pour les délibérations de la cour d'assises, qu'elle tient à huis clos après la clôture des débats. La délibération ne peut être interrompue, et peut parfois être très longue (plusieurs heures). Ainsi, les juges et les jurés ne pouvant quitter le local, la salle de délibérés possède tout le confort nécessaire (kitchenette pour la prise de repas, sanitaire). Cette salle doit pouvoir accueillir jusqu'à 15 personnes, elles accueillent :
  - o Les juges professionnels, occasionnellement un auditeur de justice
  - o Les jurés
- ▣ Usages spécifiques du mobilier : Le mobilier sera de gamme standard et constitué de tables/plateaux modulables, permettant de modifier aisément la configuration de la salle suivant l'occupation attendue (dispositifs en anneau, face à un tableau ou frontal). Les délibérations pouvant durer plusieurs heures, cet espace doit garantir une grande fonctionnalité. Il doit permettre l'accueil d'un poste informatique.

|                               | Mobilier Fixe<br>marché travaux | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier<br>Mobile | Description                                                                                                                                                                                                         |
|-------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Kitchenette                   | x                               |                                     |                    |                                                                                                                                                                                                                     |
| Table de<br>réunion           |                                 |                                     | x                  | Modulables avec connectique<br>15 places                                                                                                                                                                            |
| Meuble bas<br>de<br>rangement |                                 |                                     | 1                  | MI linéaire à définir dans le<br>programme spécifique de<br>l'opération<br>Rangement de dossiers, de<br>fournitures,<br>Fonction desserte (imprimante,<br>dossier, etc.)<br>Profondeur : 0.45 m<br>Hauteur : 0.72 m |
| Armoire                       |                                 |                                     | 1                  | Hauteur : 2.20 m, Largeur :<br>1.00m, profondeur : 0.45 m<br>Rangement de dossiers<br>Verrouillable                                                                                                                 |
| Sièges de<br>réunion          |                                 |                                     | 15                 | Empilables, confortables et<br>résistants                                                                                                                                                                           |
| Panneaux<br>d'affichage       |                                 | x                                   |                    | Nombre à définir dans le<br>programme spécifique de<br>l'opération                                                                                                                                                  |

|               |  |   |                                         |
|---------------|--|---|-----------------------------------------|
| Patère        |  | x | Optionnel : fixe ou mobile<br>15 points |
| Tableau blanc |  | 1 |                                         |
| Horloge       |  | 1 |                                         |
| Poubelle      |  | 1 | Tri sélectif 2 bacs                     |

Autres éléments hors périmètre : 1 réfrigérateur, 1 micro-onde, 1 paillasse avec évier et un plan de travail cuisine.

#### Autres salles de délibérés

Les autres salles de délibérés seront aménagées comme ceci :

|                         | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier<br>Mobile | Description                                                                                                                                                                                                   |
|-------------------------|-------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Table de réunion        |                                     | x                  | Modulables avec connectique<br>6 à 10 places selon la typologie de la salle                                                                                                                                   |
| Meuble bas de rangement |                                     | 1                  | MI linéaire à définir dans le programme<br>spécifique de l'opération<br>Rangement de dossiers, de fournitures,<br>Fonction desserte (imprimante, dossier,<br>etc.)<br>Profondeur : 0.45 m<br>Hauteur : 0.72 m |
| Armoire                 |                                     | 1                  | Hauteur : 2.20 m, Largeur : 1.00m,<br>profondeur : 0.45 m<br>Rangement de dossiers<br>Verrouillable                                                                                                           |
| Sièges de réunion       |                                     | x                  | Empilables, confortables et résistants<br>6 à 10 selon la typologie de la salle                                                                                                                               |
| Panneaux d'affichage    | x                                   |                    | Nombre à définir dans le programme<br>spécifique de l'opération                                                                                                                                               |
| Patère                  | x                                   |                    | Nombre de points à définir<br>6 à 10 selon la typologie de la salle                                                                                                                                           |
| Tableau blanc           | 1                                   |                    |                                                                                                                                                                                                               |
| Horloge                 | 1                                   |                    |                                                                                                                                                                                                               |
| Poubelle                |                                     | 1                  | Tri sélectif 2 bacs                                                                                                                                                                                           |

## Σ Espaces tertiaires

### Exigences générales

- Ergonomie : Cf. Chapitre 1 – Objectifs § « Principes ergonomiques et de qualité d'usage »
- Adaptabilité aux locaux : le choix des mobiliers des postes de travail doit permettre une parfaite adéquation à la géométrie des bureaux individuels et collectifs notamment pour ce qui a trait au positionnement vis-à-vis des sources lumineuses naturelles (si possible par la gauche), sans éblouissement direct ou sur écran d'ordinateur, et au positionnement relatif aux accès au local (rabattement de la porte d'entrée) et aux mobiliers de rangement (accès aux placards). Une circulation suffisante est à ménager entre les différents postes de travail d'un même bureau (passage de chariots de dossiers dans certains cas),
- Sécurité, entretien et pérennité : Le mobilier devra répondre aux exigences de sécurité, d'adaptabilité, de bruit, de résistance, et aux exigences environnementales (cf. « Programme technique générique des palais de justice »). Le choix devra s'établir en fonction de la qualité, de la pérennité, de la facilité d'entretien, et du renouvellement aisé des pièces. Le montage/démontage des éléments de mobilier devra être rapide afin de contribuer à l'évolution des usages et à la flexibilité des locaux.
- Niveau de gamme : Le niveau qualitatif général requis est de type « standard », sauf pour les postes des chefs de juridiction et de cour.

### Caractéristiques du mobilier

Cf. Chapitre 1 – Objectifs § « Choix du mobilier mobile »

- Les plans de travail : Ils devront être résistants, et permettre le raccordement aux réseaux sans encombrement. Les formes de plateaux ne présenteront pas de parties coupantes ni d'aspérités. Les chants seront conçus de manière à faciliter les raccordements entre les éléments multiples d'une composition de poste de travail complet. Les plans principaux et les plans annexes auront la même hauteur au sol. Les piètements seront munis de dispositifs de réglage pour compenser les éventuelles irrégularités du sol.  
Le nettoyage sera facilité grâce à des revêtements non fragiles et antistatiques.
- Le siège du poste de travail sera :
  - o Adaptable à la morphologie de ses utilisateurs : qu'ils soient grands, petits, lourds ou légers, grâce notamment aux réglages d'assise, de dossier...

- o Adaptable aux mouvements et à l'activité de ses utilisateurs : que l'utilisateur soit en position redressée, inclinée en arrière ou en avant
- o Facile d'utilisation : notamment pour la compréhension et la manipulation des réglages
- o Apte à pivoter à 360°: déplacer le siège améliore l'accès au matériel de travail, facilite les moments où l'on s'assied ou on se lève et réduit les tensions dues aux torsions dorsales
- o Muni d'un dossier offrant un soutien lombaire

Ainsi, tous les sièges personnels de bureaux seront sur roulettes avec un dossier de forme géométrique simple. Ils seront confortables et ergonomiques (hauteur et inclinaison du coussin du siège réglables, accoudoirs ajustables, confort soutenu au niveau du postérieur et du dos).

- Les rangements : Tous les bureaux seront équipés de rangements de type armoires hautes et basses, fermant à clef, et des étagères selon les besoins spécifiques.

Pour chaque poste de travail, sauf prescriptions particulières, il conviendra de prévoir 10 ml de classement au maximum (moins selon programme spécifique). Les linéaires de rangement sont répartis dans différents rangements :

- o Les armoires : constituées notamment d'1 tablette haute ou des rails pour l'accrochage de dossiers suspendus et de 5 tablettes intermédiaires dans une armoire
- o Les rangements type meuble bas
- o Les caissons mobiles : en adéquation au poste de travail, fermé à clef et roulant permettra un rangement de première proximité dans un tiroir plumier et dans les tiroirs profonds (une 5ème roulette anti basculement est obligatoire).
- o Les armoires fortes
- o Les linéaires intégrés au poste de travail (retour, etc.).

En ce qui concerne le vestiaire, celui-ci peut être un casier vestiaires à part entière ou intégré dans une armoire haute (selon type de local). Dans les deux cas, le casier ou l'armoire pourront être fermés à clé. Ils permettront de suspendre parallèlement au moins 2 cintres (manteau + robe d'audience) et présenter une similarité de traitement avec le reste du mobilier afin d'assurer une unité d'agencement.

## 1 / Bureaux

### Ensembles types – Modules

Liste des modules décrits ci-après :

|                                                  |                   |             |
|--------------------------------------------------|-------------------|-------------|
| Bureau standard B1a                              | 12 m <sup>2</sup> | 1 personne  |
| Bureau directeur de greffe B1b                   | 18 m <sup>2</sup> | 1 personne  |
| Bureau confidentiel B1c<br>(Chef de juridiction) | 18 m <sup>2</sup> | 1 personne  |
| Bureau confidentiel B1c<br>(Chef de cour)        | 30 m <sup>2</sup> | 1 personne  |
| Bureau standard B2a                              | 18 m <sup>2</sup> | 2 personnes |
| Bureau standard B3a                              | 24 m <sup>2</sup> | 3 personnes |
| Bureau standard B4a                              | 30 m <sup>2</sup> | 4 personnes |
| Bureau audience B2b                              | 24 m <sup>2</sup> | 1 personne  |
| Salle de traitement en Temps Réel B2c            | 24 m <sup>2</sup> | 2 personnes |

### Module B1a – Bureau standard de 12 m<sup>2</sup>- 1 personne

Il s'agit de l'équipement des postes de travail des bureaux standards (individuels). Ces bureaux devront permettre de recevoir au maximum 2 visiteurs. Le mobilier sera de gamme standard et comprendra :

|                           | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier Mobile | Description                                                                                                                              |
|---------------------------|-------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Poste de travail          |                                     | 1               | 1.60 m * 0.80 m, voile de fond, connectique intégrée<br>Retour rangement<br>Support à unité centrale le cas échéant sous le bureau       |
| Rangement dont vestiaires |                                     | x               | Hauteur : 2.00 m, Largeur : 1.00m, profondeur : 0.45 m<br>Rangement de dossiers<br>Verrouillable, vestiaires                             |
| Caisson                   |                                     | 1               | Mobile, 2 tiroirs + 1 tiroir dossiers suspendus<br>Peut être un élément porteur du plan de travail<br>Dimensions standards               |
| Siège de travail          |                                     | 1               | Confortable, pivotant et inclinable, maintien lombaire, assise dynamique, accoudoirs réglables, réglage hauteur d'assise                 |
| Siège visiteurs           |                                     | 2               | Largeur : 0.45 m maximum<br>Empilable, confortable et résistant                                                                          |
| Panneaux d'affichage      | 1                                   |                 |                                                                                                                                          |
| Patère                    | x                                   |                 | Optionnel : fixe ou mobile<br>2 points                                                                                                   |
| Lampe d'appoint           |                                     | 1               | Eclairage LED, posée sur le poste avec bras articulé (disposant d'un système lui permettant si besoin d'être fixée au poste) ou sur pied |
| Poubelle                  |                                     | 1               | Tri sélectif 2 bacs                                                                                                                      |

Les postes de travail devront être configurés (plan de travail/poste informatique) selon les tâches réalisées par l'utilisateur, c'est-à-dire :

- ▣ Magistrat : lecture de dossiers, réflexion sur dossiers, prise de note, rédaction manuscrite, informatique
- ▣ Greffier : constitution de dossiers, enregistrement, manipulation de nombreux dossiers, tâches administratives, informatique

Cette typologie de bureau correspond au bureau de 12 m<sup>2</sup> pour le juge en charge de l'administration du TI, le président du TC et le président du CPH.

**Module B1b – Bureau de 18 m<sup>2</sup>-Directeur de greffe-1 personne**

|                           | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier Mobile | Description                                                                                                                                                       |
|---------------------------|-------------------------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Poste de travail          |                                     | 1               | 1.60 m * 0.80 m, voile de fond, connectique intégrée<br>Retour rangement<br>Support à unité centrale le cas échéant sous le bureau                                |
| Rangement dont vestiaires |                                     | x               | Hauteur : 2.20 m, Largeur : 1.00m, profondeur : 0,45 m<br>Rangement de dossiers<br>Verrouillable, vestiaires<br>(armoire forte pour le directeur de greffe du TI) |
| Caisson                   |                                     | 1               | Mobile, 2 tiroirs + 1 tiroir dossiers suspendus<br>Peut être un élément porteur du plan de travail<br>Dimensions standards                                        |
| Siège de travail          |                                     | 1               | Confortable, pivotant et inclinable, maintien lombaire, assise dynamique, accoudoirs réglables, réglage hauteur d'assise                                          |
| Siège visiteurs           |                                     | 4               | Largeur : 0.45 m maximum<br>Empilable, confortable et résistant                                                                                                   |
| Panneaux d'affichage      | 1                                   |                 |                                                                                                                                                                   |
| Patère                    |                                     | x               | Optionnel : fixe ou mobile<br>2 points                                                                                                                            |
| Lampe d'appoint           |                                     | 1               | Eclairage LED, posée sur le poste avec bras articulé (disposant d'un système lui permettant si besoin d'être fixée au poste) ou sur pied                          |
| Table de réunion          |                                     | 1               | 6 places, avec connectique                                                                                                                                        |
| Chaises pliantes          |                                     | 2               | Stables, en harmonie avec les autres sièges                                                                                                                       |
| Poubelle                  |                                     | 1               | tri sélectif 2 bacs                                                                                                                                               |

Cette typologie de bureau correspond également au bureau de 18 m<sup>2</sup> pour le juge en charge de l'administration du TI, le président du TC et le président du CPH.

**Module B1c- Bureau confidentiel (chef de juridiction)-18m<sup>2</sup>-1 personne**

Le bureau est composé de deux zones : une centrée sur le poste de travail et ses annexes, l'autre autour de l'espace réunion. De fait, compte tenu de la fonction de représentation des chefs de juridiction, le mobilier sera d'une qualité particulière et comprendra :

|                               | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier Mobile | Description                                                                                                                                           |
|-------------------------------|-------------------------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Poste de travail              |                                     | 1               | 1.60 m * 0.80 m, voile de fond, connectique intégrée<br>Retour rangement                                                                              |
| Meuble bas de bibliothèque    |                                     | 1               | Rangement bibliothèque, façade vitrée, avec fonction desserte<br>Hauteur : 0.72 m                                                                     |
| Rangement dont vestiaires     |                                     | x               | Hauteur : 2.20 m, Largeur : 1.00m, profondeur : 0.45 m<br>Rangement de dossiers<br>Verrouillable, vestiaires                                          |
| Armoire forte                 | x                                   |                 |                                                                                                                                                       |
| Caisson                       |                                     | 1               | Mobile, 2 tiroirs + 1 tiroir dossiers suspendus<br>Peut être un élément porteur du plan de travail<br>Dimensions standards                            |
| Siège de travail de direction |                                     | 1               | Confortable, pivotant et inclinable, maintien lombaire, assise dynamique, accoudoirs réglables, réglage hauteur d'assise avec haut dossier et/ou tête |
| Siège visiteurs de direction  |                                     | 6               | Empilable, confortable et résistant                                                                                                                   |
| Panneaux d'affichage          | 1                                   |                 |                                                                                                                                                       |
| Porte manteau                 |                                     | 1               |                                                                                                                                                       |
| Lampe d'appoint               |                                     | 1               | Eclairage LED, posée sur le poste avec bras articulé (disposant d'un système lui permettant si besoin d'être fixée au poste) ou sur pied              |
| Poubelle                      |                                     | 1               | Tri sélectif 2 bacs                                                                                                                                   |
| Table de réunion              |                                     | 1               | 6 places, avec connectique                                                                                                                            |
| Horloge                       | 1                                   |                 |                                                                                                                                                       |
| Destructeur de papier         |                                     | 1               | Hors périmètre                                                                                                                                        |
| Réfrigérateur                 |                                     | 1               | Hors périmètre                                                                                                                                        |

**Module B1c- Bureau confidentiel (chef de cour)- 30 m<sup>2</sup>- 1 personne**

Le bureau est composé de deux zones : une centrée sur le poste de travail et ses annexes, l'autre autour de l'espace réunion. De fait, compte tenu de la fonction de représentation des chefs de cour, le mobilier sera d'une qualité particulière et comprendra :

|                                      | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier Mobile | Description                                                                                                                                           |
|--------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <u>Poste de travail</u>              |                                     | 1               | 2.00 m * 0.80 m, voile de fond, connectique intégrée<br>Retour rangement                                                                              |
| <u>Meuble bas de bibliothèque</u>    |                                     | 1               | Rangement bibliothèque, façade vitrée, avec fonction desserte<br>Hauteur : 0.72 m                                                                     |
| <u>Rangement dont vestiaires</u>     |                                     | x               | Hauteur : 2.20 m, Largeur : 1.00m, profondeur : 0.45 m<br>Rangement de dossiers<br>Verrouillable, vestiaires                                          |
| <u>Armoire forte</u>                 | x                                   |                 |                                                                                                                                                       |
| <u>Caisson</u>                       |                                     | 1               | Mobile, 2 tiroirs + 1 tiroir dossiers suspendus<br>Peut être un élément porteur du plan de travail<br>Dimensions standards                            |
| <u>Siège de travail de direction</u> |                                     | 1               | Confortable, pivotant et inclinable, maintien lombaire, assise dynamique, accoudoirs réglables, réglage hauteur d'assise avec haut dossier et/ou tête |
| <u>Siège visiteurs de direction</u>  |                                     | 8               | Empilable, confortable et résistant                                                                                                                   |
| <u>Panneaux d'affichage</u>          | 1                                   |                 |                                                                                                                                                       |
| <u>Porte manteau</u>                 |                                     | 1               |                                                                                                                                                       |
| <u>Lampe d'appoint</u>               |                                     | 1               | Eclairage LED, posée sur le poste avec bras articulé (disposant d'un système lui permettant si besoin d'être fixée au poste) ou sur pied              |
| <u>Poubelle</u>                      |                                     | 1               | Tri sélectif 2 bacs                                                                                                                                   |
| <u>Table de réunion</u>              |                                     | 1               | 8 places, avec connectique                                                                                                                            |
| <u>Horloge</u>                       | 1                                   |                 |                                                                                                                                                       |
| <u>Destructeur de papier</u>         |                                     | 1               | Hors périmètre                                                                                                                                        |
| <u>Réfrigérateur</u>                 |                                     | 1               | Hors périmètre                                                                                                                                        |

Modules B2a, B3a, B4a – Bureau standard -18 m<sup>2</sup>/24 m<sup>2</sup>/30 m<sup>2</sup>-2/3/4 personnes

Ces bureaux devront permettre de recevoir au maximum 1 visiteur par poste de travail. Le mobilier comprendra :

|                           | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier Mobile | Description                                                                                                                                    |
|---------------------------|-------------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Poste de travail          |                                     | 1/poste         | 1.60 m * 0.80 m, voile de fond, connectique intégrée<br>Optionnel : Retour rangement<br>Support à unité centrale le cas échéant sous le bureau |
| Rangement dont vestiaires |                                     | x               | Hauteur : 2.20 m, Largeur : 1.00m, profondeur : 0.45 m<br>Rangement de dossiers<br>Verrouillable, vestiaires                                   |
| Caisson                   |                                     | 1/poste         | Mobile, 2 tiroirs + 1 tiroir dossiers suspendus<br>Peut être un élément porteur du plan de travail<br>Dimensions standards                     |
| Siège de travail          |                                     | 1/poste         | Confortables, pivotants et inclinables, maintien lombaire, assise dynamique, accoudoirs réglables, réglage hauteur d'assise                    |
| Siège visiteurs           |                                     | 2               | Largeur : 0.45 m maximum<br>Empilables, confortables et résistants                                                                             |
| Panneaux d'affichage      | x                                   |                 | Nombre à définir dans le programme spécifique de l'opération                                                                                   |
| Patère                    | 1/poste                             |                 | Optionnel : fixe ou mobile<br>Nombre de points à définir                                                                                       |
| Lampe d'appoint           |                                     | 1/poste         | Eclairage LED, posée sur le poste avec bras articulé (disposant d'un système lui permettant si besoin d'être fixée au poste)                   |
| Poubelle                  |                                     | 1/poste         | Tri sélectif 2 bacs                                                                                                                            |

Il est à noter que l'assemblage des postes de travail pourrait être opportunément utilisé pour accroître la surface utile de travail et l'entreposage de dossiers.

La pertinence de mettre en œuvre des panneaux de séparation sera étudiée.

**Module B2b – Bureau/lieu d'audience de cabinet - 24 m<sup>2</sup> - 1 personne**

Cf. Fiche 9 du document « Ergonomie des postes de travail spécifiques des palais de justice »

Il s'agit du mobilier des bureaux des juges d'instruction, des Juges pour Enfants et des juges des Tutelles dans le cas où les audiences/auditions sont réalisées dans les bureaux des juges (24 m<sup>2</sup>). Ces bureaux ont vocation à recevoir le juge, le greffier ainsi que des justiciables et leurs avocats, (et les escortes le cas échéant) pendant l'audience. Etant donné la confidentialité des dossiers, ces bureaux devront être équipés de rangements sécurisés adaptés (10 ml maximum de rangement). Le mobilier comprendra :

|                               | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier Mobile | Description                                                                                                                                                                                                                                                           |
|-------------------------------|-------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Poste de travail du juge      |                                     | 1               | 2.00 * 1.20 m, voile de fond, connectique intégrée<br>Support à unité centrale le cas échéant sous le bureau                                                                                                                                                          |
| Poste de travail du greffier  |                                     | 1               | 1.20 m * 0,80 m, voile de fond, connectique intégrée, accolé au bureau du juge                                                                                                                                                                                        |
| Meuble bas de rangement       |                                     | 1               | Rangement de dossiers, de fournitures, Fonction desserte (imprimante, dossier, etc.)<br>Profondeur : 0.45 m<br>Hauteur : 0.72 m                                                                                                                                       |
| Rangement dont vestiaires     |                                     | x               | Hauteur : 2.20 m, Largeur : 1.00 m, profondeur : 0.45 m<br>Rangement de dossiers<br>Verrouillable, vestiaires<br>Un des rangements positionnés dans la continuité du poste du greffier (0.72 m de hauteur) : pour imprimante et rangement du desktop d'enregistrement |
| Armoire forte                 | x                                   |                 | Optionnelle                                                                                                                                                                                                                                                           |
| Caisson                       |                                     | 1               | Mobile, 2 tiroirs + 1 tiroir dossiers suspendus<br>Peut être un élément porteur du plan de travail<br>Dimensions standards                                                                                                                                            |
| Siège de travail              |                                     | 2               | Confortables, pivotants et inclinables, maintien lombaire, assise dynamique, accoudoirs réglables, réglage hauteur d'assise et dossier haut                                                                                                                           |
| Siège visiteurs               |                                     | 4               | Largeur : 0.45 m maximum<br>Empilable, confortable et résistant                                                                                                                                                                                                       |
| Siège rehausseur pour enfants |                                     | 1               | Optionnel : dans cabinet du JPE uniquement                                                                                                                                                                                                                            |
| Panneaux d'affichage          | 1                                   |                 |                                                                                                                                                                                                                                                                       |
| Patère                        |                                     | x               | Optionnel : fixe ou mobile<br>4 points                                                                                                                                                                                                                                |

|                  |  |         |                                                                                                                                               |
|------------------|--|---------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lampe d'appoint  |  | 1/poste | Optionnelle :<br>Eclairage LED, posée sur le poste avec bras articulé (disposant d'un système lui permettant si besoin d'être fixée au poste) |
| Poubelle         |  | 1       | tri sélectif 2 bacs                                                                                                                           |
| Chaises pliantes |  | 4       | Stables, en harmonie avec les autres sièges                                                                                                   |

**Module B2c – Salle de traitement en temps réel - 24 m<sup>2</sup> - 2 personnes**

Cf. Fiche 10 du document « Ergonomie des postes de travail spécifiques des palais de justice »

Cette salle est utilisée par la permanence du parquet. Pour le rangement, le besoin est de 5 ml/poste.

|                                        | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier Mobile | Description                                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Poste de travail                       |                                     | 1/poste         | 1.60 m * 0.80 m, voile de fond, connectique intégrée<br>Optionnel : Retour rangement<br>Support à unité centrale le cas échéant sous le bureau                                      |
| Séparation entre les postes de travail |                                     | x               | Optionnelle : dossier ou cloisonnette de séparation de faible hauteur contribuant à l'absorption phonique<br>Caractéristiques à définir dans le programme spécifique de l'opération |
| Meuble bas de rangement                |                                     | 1/poste         | Rangement de dossiers, de fournitures, Fonction desserte (imprimante, dossier, etc.)<br>Profondeur : 0.45 m<br>Hauteur : 0.72 m                                                     |
| Rangement                              |                                     | x               | Hauteur : 2.20 m, Largeur : 1.00m, profondeur : 0.45 m<br>Rangement de dossiers<br>Verrouillable                                                                                    |
| Armoire forte                          | x                                   |                 | Optionnelle                                                                                                                                                                         |
| Casiers vestiaires                     |                                     | 1/poste         | Verrouillable<br>Hauteur : 2,00 m                                                                                                                                                   |
| Meuble à cases                         |                                     | 1               | Nombre de cases à définir dans le programme spécifique de l'opération<br>Modulable                                                                                                  |
| Caisson                                |                                     | 1/poste         | Mobile, 2 tiroirs + 1 tiroir dossiers suspendus<br>Dimensions standards.<br>Positionné dans la continuité du plan de travail.                                                       |
| Siège de travail                       |                                     | 1/poste         | Confortables, pivotants et inclinables, maintien lombaire, assise dynamique, accoudoirs réglables, réglage hauteur d'assise et dossier haut                                         |
| Siège visiteurs                        |                                     | 1/poste         | Largeur : 0.45 m maximum<br>Empilable, confortable et résistant                                                                                                                     |
| Panneaux d'affichage                   | 1 à 2                               |                 |                                                                                                                                                                                     |
| Patère                                 |                                     | x               | Optionnel : fixe ou mobile                                                                                                                                                          |

|                  |   |         | 4 points                                                                                                                     |
|------------------|---|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lampe d'appoint  |   | 1/poste | Eclairage LED, posée sur le poste avec bras articulé (disposant d'un système lui permettant si besoin d'être fixée au poste) |
| Poubelle         |   | 1/poste | tri sélectif 2 bacs                                                                                                          |
| Tableau blanc    | 2 |         |                                                                                                                              |
| Horloge          | 1 |         |                                                                                                                              |
| Table de réunion |   | 1       | 1.60 m* 0.60 m avec connectique, pour 2 postes                                                                               |
| Chaises pliantes |   | 2       | Stables, en harmonie avec les autres sièges                                                                                  |

## 2 / Autres espaces de travail tertiaires

### Salles de travail et bureaux de passage

- ▣ Caractéristiques : ces salles sont mises à la disposition par exemple des stagiaires, des assistants, etc. des conseillers prud'homaux et des juges consulaires, lors de la présence de ceux-ci au palais de justice.
- ▣ Usages spécifiques du mobilier : Le mobilier des salles de travail sera de gamme standard et constitué de tables/plateaux modulables, permettant de modifier aisément la configuration de la salle suivant l'occupation attendue (dispositifs regroupés). La salle accueillera autant de postes informatiques que de postes de travail prévus. Le mobilier comprend :

|                      | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier Mobile | Description                                                                                                                                                                                                     |
|----------------------|-------------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Table de réunion     |                                     | x               | D'un seul tenant ou tables individuelles avec connectique 2/3 places                                                                                                                                            |
| Rangement            |                                     | x               | MI linéaire à définir dans le programme spécifique de l'opération<br>Rangement de dossiers, de fournitures,<br>Fonction desserte pour l'un des rangements à prévoir<br>(Profondeur : 0.45 m ; Hauteur : 0.72 m) |
| Siège de travail     |                                     | 1/poste         | Confortables, pivotants et inclinables, maintien lombaire, assise dynamique, accoudoirs réglables, réglage hauteur d'assise                                                                                     |
| Siège visiteurs      |                                     | 2               | Largeur : 0.45 m maximum<br>Empilable, confortable et résistant                                                                                                                                                 |
| Panneaux d'affichage | 1                                   |                 |                                                                                                                                                                                                                 |
| Patère               |                                     | x               | Optionnel : fixe ou mobile<br>Nombre de points à définir                                                                                                                                                        |
| Lampe d'appoint      |                                     | 1/poste         | Eclairage LED, posée sur le poste avec bras articulé (disposant d'un système lui permettant si besoin d'être fixée au poste)                                                                                    |
| Horloge              | 1                                   |                 |                                                                                                                                                                                                                 |
| Poubelle             |                                     | 1               | tri sélectif 2 bacs                                                                                                                                                                                             |

### Box de consultation des dossiers- 6m<sup>2</sup>

- ▣ Caractéristiques : local semi ouvert sur le bureau du greffe.
- ▣ Usages spécifiques du mobilier : consultation de courte durée des pièces d'un dossier.

Les boxes de consultation sont implantés dans les espaces tertiaires à la vue d'un membre du personnel de greffe. Ils seront à l'usage des auxiliaires de justice et le cas échéant du public (familles au TPE). Ces boxes seront équipés de:

|                 | Mobilier Fixe<br>marché mobilier | Mobilier Mobile | Description                                                     |
|-----------------|----------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------------------------|
| Table           |                                  | 1               | de 1.00 m à 1.20 m *0.80 m<br>Avec connectique pour 2 postes    |
| Siège visiteurs |                                  | 2               | Largeur : 0.45 m maximum<br>Empilable, confortable et résistant |
| Patère          | x                                |                 | Optionnel : fixe ou mobile<br>2 points                          |

### Box d'entretien avocat / client- 6m<sup>2</sup>

- ▣ Caractéristiques du local : les boxes doivent permettre de garantir la sécurité de l'avocat et de son client et la confidentialité des entretiens.
- ▣ Usages spécifiques du mobilier : ces boxes sont dédiés principalement aux entretiens entre avocats et prévenus ou détenus ou entre avocats et parties civiles. Ils seront équipés de mobiliers choisis pour leurs qualités de robustesse, de sécurité, et de facilité de nettoyage.

|                 | Mobilier Fixe<br>marché mobilier | Mobilier Mobile | Description                                                     |
|-----------------|----------------------------------|-----------------|-----------------------------------------------------------------|
| Table           |                                  | 1               | de 1.00 m à 1.20 m *0.80 m<br>Avec connectique pour 2 postes    |
| Siège visiteurs |                                  | 3               | Largeur : 0.45 m maximum<br>Empilable, confortable et résistant |
| Patère          | x                                |                 | Optionnel : fixe ou mobile<br>2 points                          |

### 3 / Espaces d'attente des espaces tertiaires

#### Espace ouvert -Chefs de cour et Chefs de juridiction- 6m<sup>2</sup>

- ▣ Caractéristiques du local : espaces d'attente conviviaux en accompagnement de la circulation dans les espaces tertiaires.
- ▣ Ambiance en harmonie avec le concept architectural et décoratif environnant.

|                             | Mobilier Mobile | Description         |
|-----------------------------|-----------------|---------------------|
| Fauteuil ou banquette       | 4/5 places      |                     |
| Table basse                 | 1               |                     |
| Poubelle d'espace d'attente | 1               | Tri sélectif 2 bacs |
| Présentoir documentaire     | 1               |                     |

#### Salles d'attente du TPE

- ▣ Caractéristiques du local : espaces d'attente semi ouverts sur la circulation accueillant des familles avec enfants. Le traitement de ces espaces sera particulièrement soigné pour offrir une ambiance apaisante. Un espace jeux est prévu pour les enfants (jouets hors périmètre du contrat).
- ▣ Usages spécifiques du mobilier : ces espaces d'attente ayant vocation à recevoir des enfants de tous les âges et notamment de jeunes enfants, le mobilier devra respecter les normes en vigueur de sécurité et d'hygiène relatives aux enfants, ne présenter aucun danger (privilégier les formes arrondies et les matériaux souples), être très solide (éviter les éléments arrachables), facilement nettoyable et ne pas être source de nuisance acoustique.

|                              | Mobilier Fixe marché travaux | Mobilier Fixe marché mobilier | Mobilier mobile | Descriptions                                                           |
|------------------------------|------------------------------|-------------------------------|-----------------|------------------------------------------------------------------------|
| Sièges ou bancs des attentes | x                            |                               |                 | Fixés au mur ou au sol<br>Nombre de places, selon programme spécifique |
| Table ou tablette basse      | x                            |                               |                 | Nombre selon programme spécifique                                      |
| Horloge                      |                              | 1                             |                 | Visible par le public                                                  |
| Poubelle                     |                              | 1                             |                 | tri sélectif 2 bacs                                                    |
| Panneaux d'affichage         |                              | x                             |                 | Nombre à définir dans le programme spécifique de l'opération           |
| Fontaine à eau               |                              |                               | 1               | Hors périmètre<br>Emplacement à définir                                |

**Autres espaces d'attente semi ouverts sur circulation - Ex : pour Tutelles majeurs (TI), pour le service de l'Instruction (TGI)**

- ▣ Caractéristiques du local : espaces d'attente semi ouverts sur la circulation.
- ▣ Usages spécifiques du mobilier : ces espaces d'attentes ayant vocation à recevoir de nombreuses personnes, le mobilier devra être très résistant, confortable, ergonomique, et adapté aux personnes accueillies : personnes âgées pour le service des tutelles Majeurs (hauteur de l'assise, points d'appui), et / ou au niveau de sureté requis (Instruction).

|                                    | Mobilier Fixe<br>marché travaux | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier<br>mobile | Descriptions                                                                                                                                                        |
|------------------------------------|---------------------------------|-------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Sièges ou<br>bancs des<br>attentes | x                               |                                     |                    | Fixés au mur ou au sol<br>Nombre de places, selon<br>programme spécifique<br>Au TI, prévoir des accoudoirs<br>facilitant la préhension pour les<br>personnes âgées. |
| Table ou<br>tablette basse         | x                               |                                     |                    | Nombre selon programme<br>spécifique                                                                                                                                |
| Horloge                            |                                 | 1                                   |                    | Visible par le public                                                                                                                                               |
| Poubelle                           |                                 | 1                                   |                    | tri sélectif 2 bacs                                                                                                                                                 |
| Panneaux<br>d'affichage            |                                 | x                                   |                    | Nombre à définir dans le<br>programme spécifique de<br>l'opération                                                                                                  |
| Fontaine à eau                     |                                 |                                     | 1                  | Hors périmètre<br>Emplacement à définir                                                                                                                             |

### 3 / Espaces tertiaires communs

#### Locaux de classement

- ▣ Caractéristiques du local : destinés au stockage des dossiers, les locaux de classement seront de forme simple afin de disposer les rayonnages ou autres dispositifs de rangement le plus facilement et efficacement possible.
- ▣ Usages spécifiques du mobilier : Comme indiqué dans le programme fonctionnel et architectural générique des palais de justice, les locaux de classement situés au sein des Espaces Tertiaires sont destinés au stockage de proximité. Il s'agit de stocker les dossiers courants de chaque service des juridictions. Le mobilier de rayonnage devra être aisément modifiable, afin de s'adapter aux caractéristiques des documents à ranger. Il devra être robuste et stable (surcharge par tablette, par mobilier).

|                              | Mobilier Fixe<br>marché mobilier | Description                                                                                                                                                                              |
|------------------------------|----------------------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rayonnage pour<br>classement | x                                | MI à définir dans le programme spécifique<br>de l'opération<br>7ml/m <sup>2</sup> , Hauteur : 2.10 m avec tablette<br>toit<br>Profondeur : 0.35 m<br>Tablettes et ossature de type epoxy |

- ▣ Spécificité de l'espace de classement Audiences (Chaîne pénale du TGI) : recevant de nombreux dossiers, ce local sera de forme simple afin de disposer les rayonnages ou autres dispositifs de rangement le plus facilement et efficacement possible. Plutôt que des armoires ou du rayonnage classique, le bureau de l'audience et son espace de classement (ouvert sur le bureau) intégreront des rangements linéaires ouverts et fixés.

### Salle de réunion

- ▣ Caractéristiques de local : La forme de la salle de réunion devra être simple pour mettre la meilleure implantation possible du mobilier, et la modularité de sa configuration.
- ▣ Usages spécifiques du mobilier : Le mobilier des salles de réunion communes aux juridictions sera de gamme standard et constitué de tables/plateaux modulables, permettant de modifier aisément la configuration de la salle suivant l'occupation attendue (dispositifs en anneau, face à un tableau ou frontal). Le programme prévoit les capacités suivantes, selon la typologie des salles de réunion :

| Salle                                 | Places assises |
|---------------------------------------|----------------|
| Salle de réunion de 24 m <sup>2</sup> | 12             |
| Salle de réunion de 30 m <sup>2</sup> | 15             |

Chaque salle de réunion permettra l'accueil d'un poste informatique et le cas échéant d'équipements mobiles de vidéo projection. La grande salle de 30 m<sup>2</sup> accueillera les équipements nécessaires à la visioconférence, tels que décrits au programme technique et environnemental.

Les mobiliers suivants seront à prévoir dans les salles de réunions :

|                         | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier mobile    | Description                                                                                                                           |
|-------------------------|-------------------------------------|--------------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Table de réunion        |                                     | x                  | Modulables avec connectique<br>Nombre selon la capacité de la salle de réunion                                                        |
| Armoire                 |                                     | 1                  | Hauteur : 2.20 m, Largeur : 1.00m,<br>profondeur : 0.45 m<br>Rangement de dossiers<br>Verrouillable                                   |
| Meuble bas de rangement |                                     | 1                  | Rangement et fonction desserte<br>Profondeur : 0.45 m<br>Hauteur : 0.72 m<br>MI à définir dans le programme spécifique de l'opération |
| Sièges de réunion       |                                     | 1/place            | Empilable, confortable et résistant                                                                                                   |
| Chaises pliantes        |                                     | 1/3 de la capacité | Stables, en harmonie avec les autres sièges                                                                                           |
| Panneaux d'affichage    | x                                   |                    | Nombre à définir dans le programme spécifique de l'opération                                                                          |
| Patère                  |                                     | x                  | Optionnel : fixe ou mobile<br>Nombre de points à définir                                                                              |
| Tableau blanc           | 1                                   |                    |                                                                                                                                       |
| Horloge                 | 1                                   |                    |                                                                                                                                       |
| Poubelle                |                                     | 1                  | Tri sélectif 2 bacs                                                                                                                   |

### Bibliothèque / centre de documentation

- ▣ Caractéristiques du local : l'implantation du mobilier devra permettre une déambulation aisée et un accès facile aux documents (prévoir au minimum une largeur de 0.90m). Les connexions et les mobiliers devront être implantés en adéquation (éviter l'implantation de rallonges). Le local devra être aménagé en 2 zones pour servir éventuellement de salle de réunion.
- ▣ Usages spécifiques du mobilier : le mobilier devra être choisi pour ses caractéristiques esthétiques et d'harmonie pour conférer à l'espace une ambiance apaisante, studieuse mais également conviviale. Les places de consultation devront être accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'espace de consultation : le mobilier du centre de documentation sera constitué de tables/plateaux modulables, permettant de modifier aisément la configuration de la salle.

L'espace de présentation des ouvrages sera constitué de rayonnages linéaires fixes d'une qualité contribuant à l'aménagement de l'ensemble du local.

La capacité des rayonnages est à définir dans le programme spécifique de l'opération, ainsi que le quantitatif des mobiliers et accessoires décrits donné ci-dessous à titre indicatif :

|                                   | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier mobile | Description                                                                                                                                                                            |
|-----------------------------------|-------------------------------------|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rayonnage<br>pour<br>bibliothèque | x                                   |                 | MI à définir dans le programme spécifique de l'opération<br>5 ml/m <sup>2</sup> , Hauteur : 1.65 m avec tablette<br>toit<br>Profondeur : 0.35 m<br>Tablettes et ossature de type epoxy |
| Table de<br>réunion               |                                     | x               | Modulables avec connectique<br>Nombre selon la capacité de la salle de<br>réunion                                                                                                      |
| Armoire                           |                                     | 1               | Hauteur : 2.20 m, Largeur : 1.00m,<br>profondeur : 0.45 m<br>Rangement de dossiers<br>Verrouillable                                                                                    |
| Meuble bas de<br>bibliothèque     |                                     | 1               | Rangement bibliothèque, façade vitrée,<br>avec fonction desserte<br>Hauteur : 0.72 m<br>MI à définir dans le programme spécifique<br>de l'opération                                    |
| Sièges                            |                                     | 1/poste         | Empilable, confortable et résistant<br>Nombre à définir                                                                                                                                |
| Présentoir à<br>revues            |                                     | 1               | Nombre à définir dans le programme<br>spécifique de l'opération                                                                                                                        |
| Porte manteau                     |                                     | 1               |                                                                                                                                                                                        |
| Lampe<br>d'appoint                |                                     | 1/poste         | Eclairage LED, posée sur le poste avec<br>bras articulé                                                                                                                                |
| Horloge                           | 1                                   |                 |                                                                                                                                                                                        |
| Poubelle                          |                                     | 1               | Tri sélectif 2 bacs                                                                                                                                                                    |

Une attention particulière sera portée au stockage des ouvrages précieux le cas échéant.

### Salle de détente

- ▣ Caractéristiques du local : Ce lieu dédié au personnel des juridictions présentes au Palais de Justice doit, de par le traitement de son ambiance et de son agencement, être agréable. Il est dédié à la détente et l'échange. Il devra être un espace de convivialité. L'entretien devra être très aisé. Ce local doit être accessible à tous les utilisateurs, y compris les personnes à mobilité réduite.
- ▣ Usages spécifiques du mobilier : cet espace recevant beaucoup de passages, le mobilier devra être résistant et solide, tout en étant confortable et accueillant. Le mobilier sera composé de :

|                               | Mobilier Fixe<br>marché<br>travaux | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier<br>mobile | Descriptions                            |
|-------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|--------------------|-----------------------------------------|
| Plan de travail<br>avec évier | x                                  |                                     |                    |                                         |
| Siège / tabouret              |                                    |                                     | x                  | Nombre à définir                        |
| Table Point<br>café           |                                    |                                     | x                  | Nombre à définir                        |
| Poubelle                      |                                    |                                     | 1                  | Tri sélectif à 2 bacs                   |
| Horloge                       |                                    | 1                                   |                    |                                         |
| Eléments<br>décoratifs        |                                    |                                     | x                  |                                         |
| Distributeur                  |                                    |                                     | x                  | Hors périmètre<br>Emplacement à définir |
| Fontaine à eau                |                                    |                                     | x                  | Hors périmètre<br>Emplacement à définir |

**Local courrier relais**

|                       | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier mobile | Descriptions                                                                                                                         |
|-----------------------|-------------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cases courrier        | x                                   |                 | Profondeur : 0.35 à 0.40 m<br>Nombre à déterminer dans le programme<br>spécifique de l'opération                                     |
| Table tri<br>courrier |                                     | x               |                                                                                                                                      |
| Siège de travail      |                                     | x               | Confortables, pivotants et inclinables,<br>maintien lombaire, assise dynamique,<br>accoudoirs réglables, réglage hauteur<br>d'assise |
| Poubelle              |                                     | 1               | Tri sélectif à 2 bacs                                                                                                                |
| Chariot courrier      |                                     | x               | Nombre à définir dans le programme<br>spécifique de l'opération                                                                      |
| Horloge               | 1                                   |                 |                                                                                                                                      |

**Bureau du médecin de prévention**

A définir selon programme spécifique.

## Σ Espaces sécurisés

### 1 / Box d'entretien avocat / client 6m<sup>2</sup>

Cf. Fiche 11 du document « Ergonomie des postes de travail spécifiques des palais de justice »

- ▣ Caractéristiques du local : ces boxes sont dédiés aux entretiens entre avocats et prévenus ou détenus. Ils seront équipés de mobiliers choisis pour leurs qualités de robustesse, de sécurité, et de facilité de nettoyage. L'agencement des boxes doivent permettre de garantir la sécurité de l'avocat et de son client. La table est fixée au sol.

|                 | Mobilier Fixe<br>marché mobilier | Mobilier Mobile | Description                                                        |
|-----------------|----------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------|
| Table           | 1                                |                 | de 1.00 m à 1.20 m *0.80 m<br>Avec connectique pour 1 poste        |
| Siège visiteurs |                                  | 3               | Largeur : 0.45 m maximum<br>Empilable, confortable et<br>résistant |

### 2 / Satellites d'attente gardée

- ▣ Usages spécifiques du mobilier : les salles d'attente relais personnes détenues ou satellites d'attente gardée situés notamment au niveau des salles d'audiences pénales et du service de l'instruction, seront équipées de bancs de 3 à 4 places solidement fixés au sol. Ils devront être très résistants compte tenu du public accueilli.

### 3 / Espace personnel d'escorte

Cf. Fiche 12 du document « Ergonomie des postes de travail spécifiques des palais de justice »

- ▣ Caractéristiques du local : cet espace situé dans l'attente gardée centrale est réservé au personnel d'escorte des forces de l'ordre. Le local doit être convivial.
- ▣ Usages spécifiques du mobilier : Ce personnel pouvant parfois attendre plusieurs heures jusqu'à la fin des audiences pénales, cet espace doit leur garantir une grande fonctionnalité.

Le quantitatif est à adapter dans le programme spécifique de l'opération.

|                               | Mobilier Fixe<br>marché<br>travaux | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier<br>mobile | Description                                                                                                                              |
|-------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Plan de travail<br>avec évier | x                                  |                                     |                    | Linéaire de rangement pour<br>vaisselle intégré                                                                                          |
| Etagère pour<br>micro-ondes   | x                                  |                                     |                    |                                                                                                                                          |
| Table                         |                                    |                                     | x                  | Profondeur de 0.80 m à 0.90 m                                                                                                            |
| Sièges                        |                                    |                                     | x                  | Largeur : 0,45 m maximum<br>Empilable, confortable et résistant<br>Nombre à définir dans le<br>programme spécifique de<br>l'opération    |
| Casier<br>Vestiaires          |                                    |                                     | x                  | Profondeur, Hauteur et largeur<br>d'un casier : 0.45 m<br>Nombre de casiers à définir dans<br>le programme spécifiques de<br>l'opération |
| Panneaux<br>d'affichage       |                                    | 1                                   |                    |                                                                                                                                          |
| Patère                        |                                    | x                                   |                    | Optionnel : fixe ou mobile<br>Nombre de points à définir selon<br>le nombre de personnes<br>présentes simultanément                      |
| Horloge                       |                                    | x                                   |                    |                                                                                                                                          |
| Télévision                    |                                    |                                     | x                  | Hors périmètre<br>Emplacement à définir                                                                                                  |
| Micro-ondes                   |                                    |                                     | x                  | Hors périmètre                                                                                                                           |
| Réfrigérateur                 |                                    |                                     | x                  | Hors périmètre<br>Emplacement à définir                                                                                                  |
| Fontaine à eau                |                                    |                                     | x                  | Hors périmètre<br>Emplacement à définir                                                                                                  |

#### 4 / Poste de sécurité

Cf. Fiche 13 du document « Ergonomie des postes de travail spécifiques des palais de justice »

- ▣ Caractéristiques du local : cet espace situé dans les espaces publics est réservé au personnel de sécurité en charge du commandement des accès, de la surveillance extérieure du palais de justice et des points vidéosurveillés à l'intérieur comme à l'extérieur, et de la gestion des alarmes et des événements. Ce local doit être parfaitement étudié afin de lui conférer une qualité ergonomique particulière facilitant la lecture des informations et la réactivité pour les interventions. Le suivi passif doit être facilité par le positionnement des postes de travail et des écrans, et par la localisation des retours d'alarmes visibles depuis les postes de travail. Il comprend les baies informatiques et une banque

d'accueil pour poste(s) de travail et poste(s) de travail à l'arrière (à définir en fonction de la taille du palais de justice).

- ▣ Usages spécifiques du mobilier : Les postes sont tenus de façon continue pendant les heures où l'exercice judiciaire est actif dans le bâtiment. Le linéaire de rangement est à définir dans le programme spécifique de l'opération.

|                               | Mobilier Fixe<br>marché<br>travaux | Mobilier<br>Fixe marché<br>mobilier | Mobilier<br>mobile | Description                                                                                                                                                                                              |
|-------------------------------|------------------------------------|-------------------------------------|--------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Banque<br>d'accueil<br>PCS    | x                                  |                                     |                    | Fermée, avec deux ouvertures<br>condamnables et hygiaphones<br>Parties non PMR et PMR : largeur de<br>0,60 m et profondeur de 0.45 m<br>Hauteur non PMR : 1.10 m<br>Hauteur PMR : réglementaire          |
| Poste de<br>travail           |                                    |                                     | 1/poste            | 1.80 m * 0.80 m, voile de fond,<br>connectique intégrée<br>Support à unité centrale le cas échéant<br>sous le bureau                                                                                     |
| Table de<br>maintenance       |                                    |                                     | x                  | Optionnelle 1.00 m * 0.80 m                                                                                                                                                                              |
| Meuble bas<br>de<br>rangement |                                    |                                     | 1                  | Rangement de dossiers, de<br>fournitures,<br>Fonction desserte (imprimante,<br>dossier, etc.)<br>Profondeur : 0.45 m<br>Hauteur : 0.72 m                                                                 |
| Rangement                     |                                    |                                     | x                  | Hauteur : 2.20 m, Largeur : 1.00 m,<br>profondeur : 0.45 m<br>Rangement de dossiers Verrouillable                                                                                                        |
| Casiers<br>vestiaires         |                                    |                                     | 1/poste            | Verrouillable<br>Hauteur : 2.00 m                                                                                                                                                                        |
| Caisson                       |                                    |                                     | 1/poste            | Optionnel, Mobile, 2 tiroirs + 1 tiroir<br>dossiers suspendus<br>Peut être un élément porteur du plan<br>de travail<br>Dimensions standards                                                              |
| Siège de<br>travail           |                                    |                                     | 1/poste            | Confortables, pivotants et inclinables,<br>maintien lombaire, assise dynamique,<br>accoudoirs réglables, réglage hauteur<br>d'assise<br>Y compris le siège de la table de<br>maintenance, le cas échéant |
| Chaises<br>pliantes           |                                    |                                     | x                  | Stables, en harmonie avec les autres<br>sièges<br>Nombre à définir dans le programme<br>spécifique de l'opération                                                                                        |
| Coffre des<br>clés            |                                    | x                                   |                    | Capacité à définir dans le programme<br>spécifique de l'opération<br>Compris dans les besoins en ml de<br>rangement                                                                                      |
| Panneaux<br>d'affichage       |                                    | x                                   |                    | Nombre à définir dans le programme<br>spécifique de l'opération                                                                                                                                          |
| Horloge                       |                                    | x                                   |                    | Nombre à définir dans le programme<br>spécifique de l'opération                                                                                                                                          |

|                 |  |   |         |                                                                                                                                          |
|-----------------|--|---|---------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Tableau blanc   |  | x |         |                                                                                                                                          |
| Lampe d'appoint |  |   | 1/poste | Eclairage LED, posée sur le poste avec bras articulé (disposant d'un système lui permettant si besoin d'être fixée au poste) ou sur pied |
| Poubelle        |  |   | 1/poste | Tri sélectif 2 bacs                                                                                                                      |

Nota : les armoires techniques de contrôle ne sont pas mentionnées ci-dessus, se référer au programme technique générique des palais de justice.

## 5 / Stockage sécurisé (scellés)

### Bureau de réception et de tri des scellés

Cf. Fiche 14 du document « Ergonomie des postes de travail spécifiques des palais de justice »

Le besoin en linéaire de rangement est à évaluer dans le programme spécifique de l'opération. Si le poste est occupé en permanence, la valeur de 10 ml maximum par poste reste la référence. Le mobilier pour un poste de travail est le suivant :

|                          | Mobilier Fixe marché travaux | Mobilier Fixe marché mobilier | Mobilier mobile | Description                                                                                                                                        |
|--------------------------|------------------------------|-------------------------------|-----------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Evier                    | x                            |                               |                 |                                                                                                                                                    |
| Poste de travail         |                              |                               | 1               | de 1.20 m à 1.60 m selon la configuration du box<br>Profondeur : 0.80 m<br>Voile de fond<br>Support à unité centrale le cas échéant sous le bureau |
| Meuble bas de rangement  |                              |                               | 1               | Rangement et fonction desserte (imprimante, dossier, etc.)<br>Profondeur : 0.45 m<br>Hauteur : 0.72 m                                              |
| Rangement                |                              |                               | x               | Hauteur : 2.20 m, Largeur : 1.00m, profondeur : 0.45 m<br>Rangement de dossiers, Verrouillable                                                     |
| Caisson                  |                              |                               | 1               | Mobile, 2 tiroirs + 1 tiroir dossiers suspendus<br>Peut être un élément porteur du plan de travail<br>Dimensions standards                         |
| Siège de travail         |                              |                               | 1               | Confortables, pivotants et inclinables, maintien lombaire, assise dynamique, accoudoirs réglables, réglage hauteur d'assise                        |
| Siège visiteurs          |                              |                               | 2               | Largeur : 0.45 m maximum<br>Empilable, confortable et résistant                                                                                    |
| Table de tri des scellés |                              |                               | 1               | Hauteur : 0.72 m<br>Largeur minimum : 1.80 m minimum<br>Profondeur : 0.80 m                                                                        |
| Chariot scellés          |                              |                               | x               | Nombre à définir dans le programme spécifique de l'opération                                                                                       |

|                      |  |   |   |                                                                                                                                                        |
|----------------------|--|---|---|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Lampe d'appoint      |  |   | 1 | Optionnelle : Eclairage LED, posée sur le poste avec bras articulé (disposant d'un système lui permettant si besoin d'être fixée au poste) ou sur pied |
| Poubelle             |  |   | 1 | Tri sélectif 2 bacs                                                                                                                                    |
| Patère               |  | x |   | Optionnel : fixe ou mobile<br>2 points                                                                                                                 |
| Panneaux d'affichage |  | x |   | Nombre à définir dans le programme spécifique de l'opération                                                                                           |
| Tableau blanc        |  | x |   |                                                                                                                                                        |

### Stockage des scellés

- ▣ Caractéristiques du local : le local devra être conforme à la réglementation en vigueur.
- ▣ Usages spécifiques du mobilier : les rangements sécurisés sont destinés à assurer le stockage et la conservation des scellés (armes, stupéfiants,...), les documents et objets de valeurs.

Les mobiliers retenus devront être conformes aux normes européennes en matière de protection contre le vol et contre le feu. La capacité du stockage sur rayonnage doit être définie dans le programme spécifique de l'opération.

|                                       | Mobilier<br>Fixe marché<br>mobilier | Mobilier<br>mobile | Descriptions                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------|-------------------------------------|--------------------|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rayonnage pour scellés                | x                                   |                    | Rayonnages fixes pour documents et objets<br>Capacité en ml à définir dans le programme spécifique de l'opération<br>Hauteur : 2.10 m maximum<br>Profondeur : 0.50 m<br>Charges plus ou moins importantes : téléviseurs, matériels, etc. |
| Râtelier pour armes                   | x                                   |                    | Capacité en ml à définir dans le programme spécifique de l'opération<br>Situé en hauteur, dans un ensemble de profondeur d'environ 0.40 m à 0.50 m comportant des portes transparentes ou grillagées fermant à clé                       |
| Coffre-fort                           | x                                   |                    | Capacité en ml à définir dans le programme spécifique de l'opération                                                                                                                                                                     |
| Armoire forte                         | x                                   |                    |                                                                                                                                                                                                                                          |
| Armoire forte ignifugée               | x                                   |                    | Pour support magnétique<br>Capacité en ml à définir dans le programme spécifique de l'opération                                                                                                                                          |
| Chariot scellés                       |                                     | x                  | Nombre à définir dans le programme spécifique de l'opération                                                                                                                                                                             |
| Réfrigérateur pour pièces biologiques |                                     | x                  | Hors périmètre                                                                                                                                                                                                                           |
| Bacs fermés                           |                                     | x                  | Hors périmètre<br>Pour échantillons de stupéfiants stockés dans des mobiliers adaptés à la ventilation requise                                                                                                                           |
| Bacs gerbables                        |                                     | x                  | Hors périmètre                                                                                                                                                                                                                           |



## Σ Espaces de services

### 1 / Service courrier centralisé

- ▣ Caractéristique du local : la déambulation des chariots doit être possible sans encombre.
- ▣ Usages spécifiques du mobilier : l'usage de chariot implique une organisation spatiale permettant une déambulation simple et aisée. L'utilisation de papier implique que le mobilier sera conforme à la réglementation incendie des espaces d'archives et de stockage (résistance au feu des matériaux adaptée).

|                                               | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier mobile | Descriptions                                                                                                                         |
|-----------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Cases courrier                                | x                                   |                 | Profondeur : 0.35 à 0.40 m<br>Nombre à déterminer dans le programme<br>spécifique de l'opération                                     |
| Table pour<br>affranchissement<br>du courrier |                                     | 1               |                                                                                                                                      |
| Table tri courrier                            |                                     | 1               |                                                                                                                                      |
| Siège de travail                              |                                     | 1/poste         | Confortables, pivotants et inclinables,<br>maintien lombaire, assise dynamique,<br>accoudoirs réglables, réglage hauteur<br>d'assise |
| Poubelle                                      |                                     | 1               | Tri sélectif à 2 bacs                                                                                                                |
| Chariot courrier                              |                                     | x               | Nombre à définir dans le programme<br>spécifique de l'opération                                                                      |
| Horloge                                       | 1                                   |                 |                                                                                                                                      |
| Porte sacs<br>postaux                         | x                                   |                 |                                                                                                                                      |
| Panneaux<br>d'affichage                       | x                                   |                 | Nombre à définir dans le programme<br>spécifique de l'opération                                                                      |
| Patère                                        | x                                   |                 | Optionnel : fixe ou mobile<br>2 points                                                                                               |

## 2 / Archives intermédiaires

### Bureau de réception et de tri des archives

Cf. Fiche 15 du document « Ergonomie des postes de travail spécifiques des palais de justice »

Le besoin en linéaire de rangement est à évaluer dans le programme spécifique de l'opération.

|                           | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier Mobile | Description                                                                                                                                            |
|---------------------------|-------------------------------------|-----------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Poste de travail          |                                     | 1/poste         | De 1,20 m à 1,60 m selon la configuration du box<br>Profondeur : 0,80 m<br>Voile de fond<br>Support à unité centrale le cas échéant sous le bureau     |
| Rangement                 |                                     | x               | Hauteur : 2.20 m, Largeur : 1.00 m, profondeur : 0.45 m<br>Rangement de dossiers<br>Verrouillable                                                      |
| Siège de travail          |                                     | 1/poste         | Confortables, pivotants et inclinables, maintien lombaire, assise dynamique, accoudoirs réglables, réglage hauteur d'assise                            |
| Table de tri des archives |                                     | 1/poste         | Hauteur : 1.10 m<br>Largeur minimum : 1.20 m<br>Profondeur : 0.80 m                                                                                    |
| Lampe d'appoint           |                                     | 1/poste         | Optionnelle : Eclairage LED, posée sur le poste avec bras articulé (disposant d'un système lui permettant si besoin d'être fixée au poste) ou sur pied |
| Poubelle                  |                                     | 1/poste         | Tri sélectif 2 bacs                                                                                                                                    |
| Chariot                   |                                     | x               | Nombre à définir dans le programme spécifique de l'opération dont chariots armoire                                                                     |
| Patère                    |                                     | x               | Optionnel : fixe ou mobile<br>2 points                                                                                                                 |

### Stockage des archives

Cf. Note sur les archives judiciaires

- ▣ Caractéristique du local : le local devra être conforme à la réglementation en vigueur et présenter une géométrie favorable à l'optimisation des surfaces de stockage (rectangulaire).
- ▣ Usages spécifiques du mobilier : l'archivage intermédiaire a pour objet de conserver à proximité des juridictions, un nombre important de dossiers avant externalisation ou destruction.

Cet archivage doit se faire via du stockage mobile dense, sur rails intégrés au sol.

La capacité de stockage doit être définie dans le programme spécifique de l'opération.

|                                              | Mobilier Fixe<br>marché<br>mobilier | Mobilier Mobile | Description                                                                                                                                                         |
|----------------------------------------------|-------------------------------------|-----------------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Rayonnage pour<br>archives<br>intermédiaires | x                                   |                 | MI à définir dans le programme spécifique de l'opération<br>11 ml/m <sup>2</sup> , Profondeur : 0.35 m<br>Double face et double accès, espace de 80 cm allée mobile |
| Siège                                        |                                     | 1               | Largeur : 0.45 m maximum<br>Empilable, confortable et résistant                                                                                                     |
| Table                                        |                                     | 1               | de 1.00 m à 1.20 m *0.80 m<br>Avec connectique pour 1 poste                                                                                                         |
| Chariot dossier                              |                                     | x               | Nombre à définir dans le programme spécifique de l'opération                                                                                                        |

#### 4 / Stockage divers

Le stockage divers concerne les locaux de stockage des fournitures et consommables, du mobilier et matériels divers.

Le rayonnage fixe utilisé devra permettre un stockage à très forte charge (supérieur à 4 KN, arrivée de produits sur palettes) et devra être modulable afin de s'adapter aux différents types d'objet/d'équipement à stocker (papier, informatique, mobilier, fournitures de bureau,...).

#### 5 / Synthèse des besoins en chariots et diables

Les besoins en chariots et diables sont à définir, par juridiction et par services, dans le programme spécifique de l'opération.

## Σ Mobiliers extérieurs

Les mobiliers extérieurs seront destinés d'une part au public (parvis, environnement immédiat de l'entrée du palais de justice), et d'autre part au personnel (terrasses aménagées, espaces extérieurs de détente,...).

L'ensemble du mobilier devra être extrêmement robuste, résistant aux intempéries, et pérenne afin de conserver leurs qualités esthétiques. Ils devront être solidement scellés au sol en particulier pour les mobiliers des espaces extérieurs publics.